



RCS : LE MANS

Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00575

Numéro SIREN : 439 881 137

Nom ou dénomination : COVEA COOPERATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2017 sous le numéro de dépôt 3073

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtcsarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

RECEPISSE DE DEPOT

COVEA COOPERATIONS

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

V/REF :

N/REF : 2001 B 575 / 2017-B-3073

Le Greffier du Tribunal de Commerce DU MANS certifie qu'il a reçu le 21/06/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

COVEA COOPERATIONS

Société anonyme

14 boulevard Marie et Alexandre Oyon

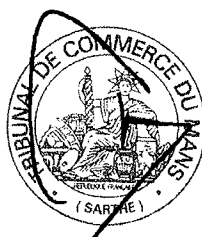
72030 Le Mans

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3073 le 26/06/2017

R.C.S. LE MANS 439 881 137 (2001 B 575)

Fait à LE MANS le 26/06/2017,

LE GREFFIER



Covéa Coopérations

Société Anonyme
au capital de 2 295 251 736 Euros
Siège Social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
RCS Le Mans 439 881 137

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 juin 2017

Le 14 juin 2017, à 8H30, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Paris TIVOLI - 86-90 rue Saint-Lazare 75009 Paris – salle du conseil.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

M. Thierry DEREZ préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

MAAF Assurances et MMA IARD Assurances Mutuelles, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Corinne COUE assure les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

M. LAFORCE, représentant le Cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation des actionnaires
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes et le récépissé postal,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le tableau des résultats financiers des derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

4 3

4

cc

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration sur les comptes 2016 – Approbation des comptes – Quitus aux administrateurs – Affectation du résultat
2. Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions et examen du rapport spécial du Commissaires aux comptes y afférent
3. Autorisation de proposer l'option du paiement d'acomptes sur dividende en numéraire ou en actions
4. Examen du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice
5. Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce
6. Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur
7. Ratification de la nomination provisoire d'un censeur
8. Jetons de présence
9. Pouvoirs à donner
10. Vote des résolutions

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, indiquant notamment que les comptes 2016 de Covéa Coopérations ont été certifiés réguliers et sincères.

Il est précisé qu'aucune question écrite n'a été posée par les actionnaires.

Cet exposé terminé et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice desquels il résulte un bénéfice net d'un montant de 117 752 386,54 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

1. constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait apparaître un bénéfice net comptable de 117 752 386,54 € et que le report à nouveau est créditeur de 540 016 867,83 € ; qu'en conséquence, le total distribuable s'établit à 657 769 254,37 €.
2. Décide sur la proposition du conseil d'administration quant à l'affectation de ce résultat de :
 - fixer le dividende pour l'exercice à 0,37 € par action pour un montant total de dividende de 49 955 478,96 euros
 - affecter le solde, soit 607 813 775,41 €, au poste « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution

L'assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

- exercice 2013 : 0,90 € par action pour un total de 115 890 083,00 €
- exercice 2014 : 0,47 € par action pour un total de 62 124 361,71 €
- exercice 2015 : 0,37 € par action pour un total de 49 489 782,90 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution

L'assemblée générale constatant que le capital est entièrement libéré, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de proposer à chaque actionnaire pour le dividende mis en distribution par la présente assemblée, soit 0,37 euro par action, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société.

Cette option portera sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 0,37 € par action et ne pourra faire l'objet que d'un exercice global.

Le prix d'émission des actions créées en paiement du dividende est fixé à 39,82 €, soit le prix fixé en divisant le montant des capitaux propres, tel qu'ils ont été approuvés au titre de la 1^{ère} résolution, par le nombre d'actions.

Les actions nouvelles auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les actions ayant donné droit au dividende, à l'exception de la date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2017.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 14 juin 2017 pour les actionnaires ne pouvant pas prétendre au paiement du dividende en actions.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement d'un dividende en actions disposeront d'un délai d'un mois à compter de la présente assemblée pour en faire la demande auprès de la société.

En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 14 juillet 2017 ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces ; ledit règlement sera alors effectué à compter du 14 juillet 2017.

DD 4 CC

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, chaque actionnaire pourra soit obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une souste en espèces, soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire à la date d'exercice de l'option.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et l'augmentation de capital qui en résultera, notamment modifier corrélativement les statuts de la société et imputer s'il le juge utile, les frais occasionnés par l'augmentation de capital sur la prime d'émission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 23 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

Dans ce cadre, elle autorise le Conseil d'Administration à convoquer l'Assemblée Générale qui définira les modalités de l'acompte sur dividende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'article L225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport en chacun de ses termes et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} Résolution

L'assemblée générale ratifie la délibération du conseil d'administration du 13 avril 2017 désignant à effet du même jour, en qualité d'administrateur du conseil d'administration, la société **Financière Vivienne** en remplacement de l'Union Mutualiste Force et Santé et pour la durée du mandat restant à courir, soit à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} Résolution

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ratifie la nomination en qualité de censeur de Vincent Frémont opérée par le conseil d'administration du 13 avril 2017 en remplacement de Jean-François Bianchi, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2017

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

D P 4 CC

9^{ème} Résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices suivants à **140 000 €**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 9 H 00.

Il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

Le Président,



Thierry DEREZ

Le Secrétaire,



Corinne COUE

Les scrutateurs,



MAAF Assurances,
représentée par Thierry DEREZ



MMA IARD Assurances Mutuelles,
représentée par Christian BAUDON



Certifiés conformes
Christian Baudou
Directeur Général
le 19 juin 2017

COVEA COOPERATIONS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2016

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2016

	<u>Pages</u>
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE	
☐ Compte technique vie et non vie	4
☐ Compte non technique	5
 BILAN AU 31 DECEMBRE	
☐ Actif	6
☐ Passif	7
☐ Tableau des engagements	8
 ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE	
☐ Faits caractéristiques de l'exercice	9
☐ Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	11
☐ Informations sur les principes, règles et méthodes comptables utilisés	
Note n° 1 - Référentiel réglementaire	11
Note n° 2 - Actifs incorporels	12
Note n° 3 - Placements	12
Note n° 4 - Actifs incorporels	16
Note n° 5 - Créances	16
Note n° 6 - Opérations techniques de réassurance	16
Note n° 7 - Provisions pour risques et charges	16
Note n° 8 - Affectation des charges par destination et par catégorie	17
Note n° 9 - Produits et charges des placements	17
Note n° 10 - Eléments fiscaux	18

☐ **Informations sur les postes du bilan**

Note n° 11 - Placements – mouvements de l'exercice 2016	19
Note n° 12 - Etat récapitulatif des placements au 31/12/16	20
Note n° 13 - Filiales et participations	21
Note n° 14 - Créances sur les entreprises liées et avec lien de participation	23
Note n° 15 - Echéances des créances et des dettes	24
Note n° 16 - Immobilisations corporelles et amortissements	25
Note n° 17 - Comptes de régularisation actif et passif	26
Note n° 18 - Variation des fonds propres	27
Note n° 19 - Engagements hors bilan	28

☐ **Informations sur les postes du compte de résultat**

Note n° 20 - Compte de résultat technique non vie par catégorie	30
Note n° 21 - Compte de résultat technique vie par catégorie	30
Note n° 22 - Frais de gestion - frais d'acquisition et d'administration	31
Note n° 23 - Mouvements de portefeuille	31
Note n° 24 - Ventilation des produits et charges des placements	32
Note n° 25 - Détail du résultat exceptionnel	33
Note n° 26 - Eléments fiscaux	33

☐ **Autres informations**

Note n° 27 - Combinaison	34
Note n° 28 - Autres informations	34

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2016	2015
Primes acquises	131 734		131 734	
Primes	131 734		131 734	
Produits des placements alloués	228		228	
Charges des sinistres	-92 961		-92 961	
Prestations et frais payés	-83 406		-83 406	
Charges des provisions pour sinistres	-9 555		-9 555	
Frais d'acquisition et d'administration	-36 327		-36 327	
Frais d'acquisition	-194		-194	
Frais d'administration	-36 133		-36 133	
Autres charges techniques	-348		-348	
Variation de la provision pour égalisation	-88		-88	
Résultat technique de l'assurance Non Vie	2 238		2 238	

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2016	2015
Primes	7 215	111	7 104	
Produits des placements	192 225		192 225	89 348
Revenus des placements	157 871		157 871	81 188
Autres produits des placements	34 087		34 087	4 983
Profits provenant de la réalisation des placements	267		267	3 177
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-179		-179	
Prestations et frais payés	-5		-5	
Charges des provisions pour sinistres	-174		-174	
Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-5 952		-5 952	
Provisions d'assurance Vie	-5 882		-5 882	
Autres provisions techniques	-70		-70	
Participations aux résultats	-1		-1	
Frais d'acquisition et d'administration	-1 228		-1 228	
Frais d'acquisition	-104		-104	
Frais d'administration	-1 124		-1 124	
Charges des placements	-63 470		-63 470	-47 233
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-5 705		-5 705	-16 249
Autres charges des placements	-15 903		-15 903	-23 978
Pertes provenant de la réalisation de placements	-41 862		-41 862	-7 006
Autres charges techniques	-39		-39	
Produits des placements transférés	-128 610		-128 610	-42 115
Résultat technique de l'assurance Vie	-39	111	-150	

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Résultat technique de l'assurance Non Vie	2 238	0
Résultat technique de l'assurance Vie	-150	0
Produits des placements	192 009	89 348
Revenus des placements	157 694	81 188
Autres produits des placements	34 048	4 983
Profits provenant de la réalisation des placements	267	3 177
Charges des placements	-80 813	-47 233
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-23 113	-16 249
Autres charges des placements	-15 885	-23 978
Pertes provenant de la réalisation des placements	-41 815	-7 006
Produits des placements transférés	-228	0
Autres produits non techniques	0	0
Autres charges non techniques	0	-445
Résultat exceptionnel	324	531
Produits exceptionnels	485	617
Charges exceptionnelles	-161	-86
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	4 372	3 613
RESULTAT DE L'EXERCICE	117 752	45 814

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

Actif	2016	2015
Actifs incorporels	19 620	24 453
Placements	5 648 751	5 398 183
Terrains et constructions	173	178
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	5 187 864	5 152 669
Autres placements	460 714	245 336
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Provisions pour primes non acquises		
Provisions pour sinistres		
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		
Provisions d'égalisation		
Autres provisions techniques		
Créances	160 093	29 641
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
<i>Primes restant à émettre</i>		
<i>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i>		
Créances nées d'opérations de réassurance	4 122	
Autres créances	155 971	29 641
<i>Personnel</i>		
<i>Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques</i>		382
<i>Débiteurs divers</i>	155 971	29 259
Autres actifs	61 710	70 604
Actifs corporels d'exploitation	1	20 589
Comptes courants et caisse	61 709	50 015
Comptes de régularisation actif	28 954	10 824
Intérêts et loyers acquis non échus	14 232	10 823
Frais d'acquisition reportés		
Autres comptes de régularisation	14 722	1
Total de l'actif	5 919 128	5 533 705

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

Passif	2016	2015
Capitaux propres	5 426 782	5 309 030
Capital social	2 295 252	2 273 855
Primes liées au capital social	2 164 976	2 136 883
Réserves de réévaluation		
Réserve de capitalisation		
Réserve légale	51 154	51 154
Autres réserves	257 631	257 631
Report à nouveau	540 017	543 693
Résultat de l'exercice	117 752	45 814
Emprunts	451 578	200 043
Provisions techniques brutes	15 771	
Provisions pour primes non acquises (non vie)		
Provisions d'assurance vie	5 882	
Provisions pour sinistres (vie)	174	
Provisions pour sinistres (non vie)	9 556	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	1	
Provisions pour égalisation	158	
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
Provisions pour risques et charges	878	4 186
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Autres dettes	24 119	1 664
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes envers des établissements de crédit		15
Autres dettes	24 119	1 649
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus personnel	11	11
Personnel		
Etat, organismes de Sécurité Sociale et autres collectivités publiques	1 776	25
Créanciers divers	22 332	1 613
Comptes de régularisation passif		18 782
Total du passif	5 919 128	5 533 705

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES 2016

(en milliers d'euros)

Engagements	2016	2015
Engagements reçus	455 402	6 132
Engagements donnés	68 336	14 200
Avals, cautions et garanties de crédits donnés	54 136	
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	14 200	14 200
Autres engagements		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		

COVEA COOPERATIONS

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2016

COVEA COOPERATIONS est une société anonyme régie par le Code des Assurances dont le siège social est situé 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72000 Le Mans -
Son activité consiste à pratiquer des opérations de réassurance, elle est également la holding des sociétés opérationnelles du Groupe Covéa.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par décision n° 2015-C-84 du 22 octobre 2015, publiée au Journal Officiel du 30 octobre 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a délivré à Covéa Coopérations l'agrément l'autorisant à pratiquer des opérations de réassurance Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R.321-5-1 du code des assurances.

Depuis cette date la société est assujettie à la réglementation propre aux sociétés d'assurance et de réassurance, ainsi les comptes annuels au 31 décembre 2016 sont établis dans le respect des dispositions réglementaires édictées par le Code des Assurances.

- Covéa Coopérations a souscrit ses premiers traités d'acceptations en réassurance à effet du 01 janvier 2016. Il s'agit de réassurance santé et prévoyance ainsi que d'un traité de rétrocession en quote-part 90% sur le portefeuille d'acceptations en réassurance de la société Assurances Mutuelles de France (2 traités en sont exclus) détentrice de Covéa Coopérations ; Ce traité, signé le 19 janvier 2016, porte sur l'ensemble des postes du résultat technique de cette activité auxquels sont ajoutés les produits de placements alloués ainsi que les frais généraux attachés à ces opérations.
- Conformément à la convention du 6 octobre 2016 approuvée par le conseil d'administration du 26 septembre 2016, Covéa Coopérations a acquis le droit à renouvellement portant sur le portefeuille d'acceptations en réassurance d'Assurances Mutuelles de France pour un montant de 19,62 millions d'euros. Cette acquisition a été comptabilisée en actifs incorporels - Fonds de commerce d'Assurance Non Vie L'acquisition auprès de Assurances Mutuelles de France de l'intégralité du portefeuille de traités d'acceptations en réassurance souscrits antérieurement au 01 janvier 2017 pour lesquels les sociétés cédantes ont donné, au 31 décembre 2016, leur accord formel pour le transfert, a été portée à la connaissance du conseil d'administration de Covéa Coopérations, le 15 décembre 2016 ; elle a fait l'objet d'une convention de cession signée le 16 janvier 2017 à effet du 1er janvier 2017. Les montants des passifs cédés sont compensés par des actifs équivalents.

Les opérations financières :

- La société a perçu des dividendes de ses filiales pour un montant de 151,804 K€.
- Covéa Coopérations a souscrit le 17 février 2016 pour un montant de 48 M€, une quote-part de la dette subordonnée d'un montant total de 168,8 M€ émise par CASER au taux de 8% à échéance 2026 (sur décision du conseil d'administration du 10 février 2016).
- Les prêts accordés en 2012 par ses detentrices MAAF Assurances, Assurances Mutuelles de France et La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires arrivant à échéance le 16 décembre 2016, il a été décidé de mettre un terme aux contrats existants et de mettre en place, à effet du 19 avril 2016, de nouveaux contrats de prêts destinés à donner des facilités de trésorerie à Covéa Coopérations. Les montants maximum octroyés s'élèvent à respectivement 400M€, 300 M€ et 200 M€, les montants mis à disposition en date du 20 avril 2016 s'élèvent à respectivement 200M€, 150M€ et 100M€.
- Covéa Coopérations a acquis au cours de l'année 2016, 11 858 319 titres de la société de réassurance SCOR SE soit 6,16% de son capital.
- Le 19 décembre 2016, la totalité des titres de la société LYBERNET ASSURANCES a été cédée à la société CARMA elle-même détenue à hauteur de 49,99% par Covéa Coopérations et de 51,01% par le Groupe Carrefour. L'ACPR avait autorisé cette opération le 13 décembre.
- Le dividende versé par Covéa Coopérations :
L'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2016 a offert aux actionnaires la possibilité de percevoir le paiement du dividende 2015 représentant un total de 49 490 K€ en numéraire ou en actions. Les sept actionnaires ont opté pour le paiement en actions. Conformément aux modalités arrêtées par l'assemblée générale, ont été créées 1 258 638 actions nouvelles d'une valeur nominale de 17 € assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 28 093 K€ soit pour :
 - Assurances Mutuelles de France : 182 946 actions,
 - La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires : 236 600 actions,
 - MAAF Assurances : 417 372 actions,
 - MAAF Santé : 2 174 actions,
 - MMA IARD Assurances Mutuelles : 246 303 actions,
 - MMA Vie Assurances Mutuelles : 148 583 actions,
 - DAS Assurances Mutuelles : 24 660 actions.

Le capital social a ainsi été augmenté de 21 396 846 euros pour le porter de 2 273 854 890 euros à 2 295 251 736 euros. Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a constaté la réalisation de ce paiement du dividende en actions, l'émission des actions nouvelles et l'augmentation de capital y afférant.

- Au 31 décembre 2016, le capital social est de 2 295 251 736 euros divisé en 135 014 808 actions réparties comme suit :
 - Assurances Mutuelles de France : 19 624 706 actions,
 - La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires : 25 380 230 actions,
 - MAAF Assurances : 44 771 690 actions,
 - MAAF Santé : 233 246 actions,
 - MMA IARD Assurances Mutuelles : 26 421 033 actions,
 - MMA Vie Assurances Mutuelles : 15 938 560 actions,
 - DAS Assurances Mutuelles : 2 645 343 actions.

Soit 33,33% pour chacun des pôles mutualistes détenteurs.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Acquisition du portefeuille de réassurance d'Assurances Mutuelles de France : cf Faits caractéristiques ci-dessus.
- Par Courrier daté du 08 février 2017, l'ACPR a autorisé le remboursement anticipé, des titres subordonnés à durée indéterminée émis par MMA VIE SA le 29 avril 2002 pour un montant nominal de 45 M€. Ce remboursement, a été effectué le 21 mars 2017 pour un d'un montant total de 55,1 M€ comprenant les intérêts cumulés à cette date.
- Acquisition, le 07 février 2017, auprès de MAAF Assurances SA de 50% des titres de la SAS COVEA TECHNOLOGIES pour la somme de 138 K€. La totalité des titres de cette société est dorénavant détenue par Covéa Coopérations.
- Par décision du 27 février 2017, le ministère de la Justice britannique a réduit le taux d'actualisation des prestations versées aux victimes d'accidents corporels. Ce taux passe de 2,50% à - 0,75%. Cette décision impacte les provisions techniques des assureurs directs de responsabilité civile automobile et générale au Royaume-Uni et par conséquent celles de leurs réassureurs. Covéa Coopérations est concernée via ses acceptations en quote-part 90% du portefeuille d'acceptations d'Assurances Mutuelles de France.

L'exposition à 100% d'AMF à ce risque résulte d'un chiffre d'affaires 2016 de 7,2 M€ réalisé avec 11 cédantes.

Les cédantes britanniques procèdent actuellement aux évaluations par sinistre et par poste de préjudice. Ainsi, à la date d'arrêt de leurs comptes par leurs conseils d'administration, AMF et Covéa Coopérations ne disposent pas encore d'informations suffisantes pour chiffrer l'impact sur leurs comptes de l'exercice 2016. En tout état de cause, les évaluations prudentes des engagements techniques comptabilisés au 31/12/2016 dans les comptes d'Assurances Mutuelles de France, et base des cessions en quote-part à Covéa Coopérations, permettront de couvrir cet impact.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Dans cette annexe, les données chiffrées sont présentées pour les tableaux en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche et les commentaires en millions d'euros (M€).

NOTE N° 1 – PRINCIPES GENERAUX

Jusqu'au 31 décembre 2014, les comptes annuels de Covéa Coopérations étaient établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires du Plan Comptable Général 2014, depuis le 01 janvier 2015 ils sont établis et présentés conformément aux règles applicables aux sociétés d'assurance.

Au 31 décembre 2016 il s'agit des dispositions suivantes:

- Le code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Le Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016.- Le Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'application de ces règles appelle néanmoins les compléments d'informations explicités dans la présente annexe. Il est fait référence aux articles concernés du Code des Assurances et des règlements concernés.

NOTE N° 2 – ACTIFS INCORPORELS

L'actif incorporel présent dans les comptes au 31 décembre 2015 pour le montant de 24 453 K€ est constitué du mali technique de fusion dégagé en 2015 lors de l'absorption de la société LE MANS CONSEIL par Covéa Coopérations ; Ce mali technique correspond à des plus-values latentes (non comptabilisées et par conséquent non comprises dans l'actif net) sur les titres de participation détenus par Le Mans Conseil. Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1er janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extracomptable existante.

Ainsi, ce mali est affecté dans les comptes de l'exercice 2016 au poste « Placements dans les entreprises liées ».

2-2 - FONDS DE COMMERCE D'ASSURANCE NON VIE

Il résulte de l'acquisition, le 06 octobre 2016, auprès de la société Assurances Mutuelles de France, du droit à renouvellement portant sur son portefeuille d'acceptations en réassurance. Cette valeur de portefeuille est constitutive d'actifs incorporels identifiables enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ce portefeuille de réassurance acquis ainsi que de la capacité et l'intention de Covéa Coopérations de poursuivre son développement, elle est considérée comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06 (article 214-2)

Elle fera l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur le portefeuille.

NOTE N° 3 - PLACEMENTS (cf. notes n° 9 -10 -11)

Les actifs de placement sont évalués à leur coût d'acquisition historique. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de la durée prévisionnelle de détention. Des dépréciations sont constatées lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles présentent un caractère durable ou que la solidité de la contrepartie est mise en cause de façon avérée.

3-1 - ACTIF IMMOBILIER

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, augmentée des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Les frais d'acquisition sont constatés en charges. Les éventuelles charges financières liées au financement des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Conformément à la réglementation sur les actifs (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06 abrogés et repris dans le règlement ANC n°2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC n°2015-06), les immeubles ont été répartis en composants, éléments principaux devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers. Chaque élément ainsi défini est comptabilisé séparément à l'actif et fait l'objet d'un plan d'amortissement linéaire propre.

La méthode des composants a été mise en œuvre au 1er janvier 2005 de manière prospective. Les valeurs nettes comptables au 1er janvier 2005 ont ainsi été affectées aux composants identifiés, sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements, sur les immeubles acquis avant l'exercice 2005, sont donc calculées par rapport à la durée résiduelle des composants appréciée à cette date.

Répartition des composants en poids et durée d'amortissement sur l'immeuble de type « Récent » détenu par Covéa Coopérations :

Composants	Poids des composants	Amortissements	
		Durée	Taux
P1 – Structure	45,00%	100 ans	1,00%
P2 - Clos et couvert	19,97%	40 ans	2,5%
P3 - Installations Techniques	18,24%	27 ans	3,7%
P4a - Second œuvre	16,79%	23 ans	4,35%
P4 b - Réfection d'appartements	16,79%	10 ans	10,00%

La valeur de réalisation de l'immeuble est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale, ou entre deux expertises d'une actualisation annuelle, effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

3-2 - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Entreprises liées : entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles 357-1 et 357-3 de la loi du 24 juillet 1966 ou par l'article L. 345-1 du Code des assurances pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble combiné auquel appartient l'entreprise d'assurance en application des mêmes dispositions.

Entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation : entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1986 ; pour l'application de cette disposition sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

A l'inventaire, les titres de participations non cotés sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, estimée par une évaluation économique et financière (actif net réévalué, valeur actuelle des flux financiers futurs ou expertise externe). Une dépréciation est constatée, si cette évaluation est inférieure au coût historique.

Pour les titres cotés, leur valeur de réalisation correspond au dernier cours connu au jour de l'inventaire. Une provision est constituée en présence d'une dépréciation durable.

3-3 - AUTRES PLACEMENTS

3-3-2 - Autres placements - valeurs amortissables -

Les valeurs amortissables visées aux articles R.343-9 ou R.343-10 du code des assurances sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru. Si leur valeur de remboursement est différente de leur valeur d'achat, la différence est rapportée sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément aux dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n°2015-11.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- ☐ pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- ☐ pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Le seul constat d'une moins-value latente par rapport à la valeur de réalisation n'est pas nécessairement la preuve d'une dépréciation. Le risque de dépréciation est analysé comme suit :

- ☐ Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-9 du code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne, s'il existe un risque de crédit avéré, conformément aux dispositions des articles 123-1 à -3 du règlement ANC n°2015-11. Constituent notamment des indications objectives de risque de crédit avéré :
 - le risque ou la survenance d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
 - une probabilité de procédure collective ou de restructuration financière de l'émetteur ;
 - la disparition d'un marché actif ;
 - associés à d'autres événements, les constats d'une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notation équivalente) ou d'une moins-value latente significative dans un contexte de baisse de taux.
- ☐ Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10 du code des assurances, et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n°2015-11, les modalités de provisionnement ligne à ligne suivantes sont retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu, et ce selon les mêmes modalités que les autres placements relevant de l'article R.343-10 du code des assurances.

L'évaluation d'une dépréciation potentielle est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ».

Au 31 décembre 2016, aucun titre amortissable n'a donné lieu à provision pour dépréciation.

3-3-3 - Autres placements - hors valeurs amortissables

Les autres placements (hors valeurs amortissables) visés à l'article R.343-10 du code des assurances sont inscrits à leur prix d'achat hors intérêt couru.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Il est constitué une provision pour dépréciation, si la valeur de réalisation fait apparaître une moins-value latente à caractère durable.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement (notamment : baisse significative des indicateurs du marché ou du secteur d'activité, évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement, difficultés de cession du placement, existence d'un risque de crédit avéré).

Le critère de moins-value significative sur une longue période peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable, sur six mois consécutifs, lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2016. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative observée en date de clôture (moins-value de 50% par rapport à la valeur comptable) ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, lorsque l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement.
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

L'entreprise n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, aucun titre n'a donné lieu à provision pour dépréciation

3-3-4 - Titres obligataires non amortissables

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors coupon couru. L'avis du CNC du 18 décembre 2002, repris par la recommandation du 15 décembre 2008, permet d'adapter les critères de provisionnement des placements actions aux caractéristiques de ces titres non amortissables.

Covéa Coopérations détient un Titre Subordonné à Durée Indéterminée émis par une de ses filiales MMA VIE SA pour un montant brut de 45 M€.

3-3-5 Prêts et autres créances

Les prêts et les autres créances font l'objet de dépréciation spécifique en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Les prêts en portefeuille au 31/12/2016 sont émis par des filiales de Covéa Coopérations.

NOTE N° 4 - ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés et sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

Leur durée d'amortissement est la suivante :

- ☐ Matériel informatique : 3 ans
- ☐ Machines de bureau : 5 ans
- ☐ Mobilier de bureau et Installations Agencements de locaux : 9 ans

Covéa Coopérations a cédé l'ensemble de ses actifs corporels en date du 01 janvier 2016.

NOTE N°5 - CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de contrepartie.

Covéa Coopérations n'a pas constitué de telles provisions.

NOTE N°6 - OPERATIONS TECHNIQUES DE REASSURANCE

Covéa Coopérations réalise exclusivement des opérations d'acceptations et de rétrocessions en réassurance.

Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11, le traitement comptable des opérations de réassurance acceptées respectent les principes suivants

Covéa Coopérations enregistre immédiatement en comptabilité tous les éléments reçus de ses cédantes. En l'absence d'informations suffisantes, elle estime les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui seront soldés à l'ouverture de l'exercice suivant ou à réception des comptes des cédantes, En tout état de cause, lorsque la société connaît l'existence d'une perte, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

NOTE N°7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont constatées en cas de risque potentiel encouru par la société.

Au 31/12/2016 ce poste comprend la provision pour impôts différés passif (note n°26 Eléments fiscaux).

NOTE N°8 - AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION ET PAR CATEGORIE

Les charges sont enregistrées par nature puis déversées par destination selon les méthodes comptables suivantes :

- ❑ Affectation directe à un compte de destination pour les charges directement affectables, de manière univoque.
- ❑ Affectation des charges par nature aux centres de coûts concernés lesquels sont alloués à des services rendus ou activités qui se déversent sur les destinations selon des clés au plus proche de l'activité.

Les charges qui ne peuvent être ainsi réaffectées sont transcrites dans la destination « autres charges techniques » (Direction Générale, Comptabilité, Contrôle de gestion...).

Les charges ainsi obtenues par destination sont ensuite réparties par segment de marché (ou branches). La ventilation finale par catégorie réglementaire s'effectue alors au moyen de clés adaptées à la destination concernée.

- frais d'acquisition : chiffre d'affaires
- frais de gestion de sinistres : charge sinistres,
- frais d'administration et autres charges techniques : chiffre d'affaires.

Ce processus ne s'applique pas aux commissions comprises dans les traités.

NOTE N°9 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

- ❑ Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, et les revenus des placements financiers (dividendes, coupons).
- ❑ Les autres produits des placements intègrent les reprises des dépréciations des placements et les produits des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (décotes).
- ❑ Les frais par destination internes et externes de gestion des placements correspondent au coût de la gestion du service financier.
- ❑ Les autres charges de placement intègrent les dotations aux provisions pour dépréciation des placements et les amortissements des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (surcotes).
- ❑ Les plus et moins-values de cessions de titres sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession. Pour la détermination des plus- et moins-values de cessions, la règle appliquée est la méthode du FIFO.
- ❑ En application des principes énoncés par l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 04 mai 2007, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories :
 - les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change « structurelle » dont les différences de conversion sont enregistrées dans des sous comptes « écarts de conversion ». Les éléments « structurels » n'étant pas destinés à être réalisés, leur valorisation n'est pas affectée par la volatilité des cours de change. A titre dérogatoire, le CNC autorise que les titres de participation en devises soient considérés comme des opérations en euros. Covéa a opté pour cette dérogation ;
 - les opérations générant une position de change « opérationnelle » dont les différences de change sont comptabilisées en Résultat de change (voir note n° 19 Ventilation des produits et charges des placements).

Allocation des produits financiers :

Covéa Coopérations entreprise de réassurance ayant reçu l'agrément pour pratiquer des opérations Non Vie et Vie (société mixte), les produits et charges de placements sont enregistrés dans le compte de

résultat technique Vie. La quote-part de ces produits nets relative aux fonds propres et au compte de résultat technique Non Vie, fait l'objet d'un transfert du compte technique vers le compte non technique.

En dernier lieu, la quote-part relative au compte de résultat technique Non Vie est allouée au résultat technique Non Vie.

Ces calculs sont déterminés selon la formule réglementaire donnée à l'article 337-11 du règlement ANC n°2015-11.

NOTE N°10 – ELEMENTS FISCAUX

10.1 - IMPOT SUR LES BENEFICES (cf note 26-1)

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1er janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

Le groupe fiscal comprend :

- ☐ la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa ;
- ☐ tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;
- ☐ les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95%, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

L'entité Covéa Coopérations fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante.

Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation totale des économies d'impôt sur les sociétés générées par le mécanisme d'intégration fiscale entre la SGAM Covéa et filles. La réallocation est plafonnée en fonction de l'économie globale effectivement réalisée par la SGAM Covéa.

Par ailleurs, chaque filiale constate, au titre de chaque exercice, sa charge d'impôt brute calculée à partir de son résultat fiscal, déterminé comme si elle était imposée séparément, et en fonction des taux d'imposition en vigueur.

10.2 - IMPOTS DIFFERES (cf note 26-2)

Covéa Coopérations applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront ;

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures. Le cas échéant, les reports déficitaires générés par la fille, membre du groupe d'intégration fiscale, et non indemnisés sous forme de réallocations fiscales par la mère, tête du groupe d'intégration fiscale, sont activés dans ses comptes individuels, lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre l'imputation des déficits reportables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A chaque clôture d'exercice, il est procédé à la compensation des actifs et passifs d'impôts différés. La charge ou produit net en résultant est enregistré dans les comptes d'impôt sur les bénéfices.

Au bilan à l'actif l'impôt différé est enregistré dans un compte de créance envers l'Etat, ou au passif dans un compte de provision pour provision pour risques et charges.

Le Stock d'impôt différé passif au 31/12/2016 s'élève à 0,9 M€.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Note n° 11 - PLACEMENTS - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'Euros)

Valeurs brutes	Montant brut de début d'exercice	Reclassement actif incorporel	Acquisitions augmentations dans l'exercice	Cessions diminutions dans l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Placements immobiliers	244				244
Placements dans les entreprises liées	4 976 055	24 453	1 391	-56 879	4 945 020
<i>dont prêt (1)</i>	93 850			-11 850	82 000
<i>dont avances en compte courant (2)</i>	3 632		1 360	-1 420	3 572
Placements dans les entreprises avec lien de participation	343 787		48 042		391 829
Placements dans les autres entreprises	245 336		963 070	-747 692	460 714
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	0				0
TOTAL	5 565 422	24 453	1 012 503	-804 571	5 797 807

Amortissements et provisions	Amortissements provisions de début d'exercice	Dotations amortissements et provisions de l'exercice	Reprises amortissements et provisions de l'exercice	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Placements immobiliers	-66	-5		-71
Placements dans les entreprises liées	-53 116	-14 825	33 960	-33 981
Placements dans les entreprises avec lien de participation	-114 057	-1 073	126	-115 004
Placements dans les autres entreprises	0			0
TOTAL	-167 239	-15 903	34 086	-149 056

Valeurs nettes en fin d'exercice	Montant brut en fin d'exercice	Amortissement et provisions en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Placements immobiliers	244	-71	173
Placements dans les entreprises liées (1) (2)	4 945 020	-33 981	4 911 039
Placements dans les entreprises avec lien de participation	391 829	-115 004	276 825
Placements dans les autres entreprises	460 714	0	460 714
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	0	0	0
TOTAL	5 797 807	-149 056	5 648 751

(1) prêt à MMA HOLDINGS UK

(2) avances au GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT, à la SAS COVEA IMMOBILIER et COVEA TECHNOLOGIES

Note n° 12 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

	Valeur brutes	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
Récapitulation par nature			
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	244	173	780
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	5 535 679	5 386 694	18 035 434
3 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)			
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe - TSDI, CDD et BMTN -	130 500	130 500	130 497
6 - Prêts hypothécaires			
7 - Autres prêts et effets assimilés	85 572	85 572	85 572
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes			
Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces			
9 - et autres placements	45 812	45 812	45 812
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
TOTAL DES PLACEMENTS	5 797 807	5 648 751	18 298 095
Récapitulation par mode d'estimation			
Valeurs estimées R 343.9	78 000	78 000	78 000
Valeurs estimées R 343.10	5 719 807	5 570 751	18 220 095
Valeurs estimées R 343.13			
Total	5 797 807	5 648 751	18 298 095
Récapitulation par affectation			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques			
Valeurs déposées chez les cédants			
Autres affectations ou sans affectation	5 797 807	5 648 751	18 298 095
Total	5 797 807	5 648 751	18 298 095
II - ACTIFS ADMIS A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES y compris comptes bancaires			
TOTAL	5 797 807	5 648 751	18 298 095
PLACEMENTS FIGURANT A L'ACTIF		5 648 751	

COVEA COOPERATIONS

Note 13.1 - Montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Sociétés	Montant net de la participation	Nombre de titres détenus
1 - Françaises		
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE	50 168	438 602
BPCE	87 636	4 993
DAS SA	60 878	3 791 255
FIDELIA ASSISTANCE	80 217	1 349 278
GMF ASSURANCES SA	467 041	11 336 587
GMF VIE SA	654 309	7 011 878
MAAF ASSURANCES SA	592 158	20 169 485
MAAF VIE SA	280 610	1 556 448
MMA IARD SA	1 015 485	33 565 772
MMA VIE SA	631 813	71 311 467
SAUVEGARDE (LA)	111 422	1 198 328
2 - Etrangères		
AME LIFE LUX	18 913	80 000
BIPIEMME VITA	246 838	29 018 250
COVEA LUX	31 270	3 300

Note 13.2 - Nom, siège et forme juridique de toute entreprise dont COVEA COOPERATIONS est indéfiniment responsable

Nom	Siège
Groupement d'Intérêt Economique	
GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT	86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS

Note 13.3 - Renseignements concernant les filiales et participations

(En milliers d' euros)

Sociétés	Capitaux propres				Quote-part de capital détenue en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consenties	Chiffre d'affaires H.T. (Primes acquises pour les sociétés d'assurance)	Dividendes encaissés dans l'exercice
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Résultat	Total						
I - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)										
a - Françaises										
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE - "Le Neptune" - 1 rue Galilée - 93195 NOISY LE GRAND cedex	7 018	99 795	28 090	134 903	100,00	50 168	50 168		140 788	21 930
ASSURLAND.COM - 1 bis avenue de la République - 75011 PARIS	54	1 806	1 518	3 378	64,72	46 791	12 945		10 971	1 389
CAT SA - 10 bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9	1 050	1 275	1 986	4 311	99,98	1 425	1 425		12 197	2 799
COVEA FINANCE - 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 PARIS	7 115	35 366	19 832	62 313	72,71	139 685	139 685		91 795	12 502
COVEA IMMOBILIER SAS - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS	100	-	-	100	100,00	100	100	1 912	17 190	
COVEA NEXT - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS	1 000	-14	-99	887	100,00	298	163		-	
COVEA TECHNOLOGIES - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS	38	237	6	281	50,00	19	19	300	807	
DAS SA - 33 rue de Sydney - 72045 LE MANS CEDEX 2	60 660	71 962	19 758	152 380	100,00	60 878	60 878		127 622	10 009
FIDELIA Assistance - 27 Quai Carnot - 92210 SAINT-CLOUD	21 594	102 683	5 507	129 784	99,98	80 217	80 217		411 608	
FIDELIA Services - 27 Quai Carnot - 92210 SAINT-CLOUD	40	976	138	1 154	99,84	47	47		1 003	
GMF ASSURANCES SA - 148 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS PERRET	181 385	1 148 106	107 341	1 436 832	100,00	467 041	467 041		1 632 297	25 167
GMF VIE SA - 1 rue Raoul Dautry - 95120 ERMONT	186 967	978 777	79 980	1 245 724	60,01	654 309	654 309		1 536 736	
MAAF ASSURANCES SA - Chaban - 79180 CHAURAY	160 000	1 920 107	204 243	2 284 350	100,00	592 158	592 158		2 508 739	25 010
MAAF VIE SA - Chaban - 79180 CHAURAY	69 231	569 635	42 254	681 120	100,00	280 610	280 610		861 954	
MMA IARD SA - 14 bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9	537 052	1 617 384	162 656	2 317 092	100,00	1 015 485	1 015 485		4 279 417	25 174
MMA VIE SA - 14 bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9	142 623	1 044 296	64 039	1 250 958	100,00	631 813	631 813		1 355 700	
SAUVEGARDE (LA) - 148 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS PERRET	38 313	121 319	-18 341	141 291	50,04	111 422	111 422		130 023	
b - Etrangères										
AME LIFE LUX SA - 41 rue du Puits Romain - L-8070 BERTRANGE - Luxembourg	16 000	3 909	26	19 935	100,00	18 913	18 913		51 416	
BIPIEMME VITA S.P.A. - Via del Lauro, 1 - 20121 MILANO - Italie	179 125	67 251	24 745	271 121	81,00	246 838	246 838		1 033 453	5 223
COVEA LUX - 41 rue du Puits Romain - L-8070 BERTRANGE - Luxembourg	30 000	13	-	30 013	100,00	31 270	31 270		29 627	
GMF FINANCIAL SERVICES CORPORATION - 2121 N. California Bld - Suite 989 94596-3572 WALNUT CREEK - Etats-Unis	0	117 069	480	117 549	100,00	81 910	81 910		-	310
MMA HOLDINGS UK - 2 Norman Place - RG1 8DA - READING - Royaume Uni	144 829	169 612	-1 773	312 668	100,00	212 657	212 657	82 000	-	
II - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
a - Françaises										
ASSU 2000 PARTICIPATIONS - 42 avenue de Bobigny - 93130 NOISY LE SEC (1)	125 500	33 039	4 098	162 637	10,03	5 598	5 598		195	173
BPCE IARD - Chaban - 79180 CHAURAY	50 000	44 886	12 000	106 886	49,93	87 636	87 636		352 614	3 750
CARMA - 4 - 8 rue du Marquis de Rales - 91008 EVRY CEDEX	23 270	52 446	8 018	83 734	49,99	42 103	42 103		191 069	1 525
CESVI FRANCE - ZA de Chalambert - rue Evariste Galois - 86130 JAUNAY CLAN	6 100	353	22	6 475	45,00	2 757	2 757		2 734	
GESPRE EUROPE - 4 place Raoul Dautry - 75015 PARIS (1)	1 000	3 699	385	5 084	40,00	3 000	2 028		4 632	100
PROTEC BTP - 56 rue Violet - 75015 PARIS	28 140	20 986	4 016	53 142	35,00	27 015	24 199		68 182	453
b - Etrangères										
CAJA DE SEGUOS REUNIDOS, COMPANIA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A. (CASER) Avenida de Burgos, 109 - 28050 MADRID - Espagne	647 724	204 807	71 565	924 096	20,00	266 071	154 855		880 069	
II - Participations (0 % du capital détenu par la société)										
AZ PLUS - 4 rue Fulton - 49000 ANGERS	4 500	139	-31	4 608		0	0		0	
COVEA SOLUTIONS PREVENTION - 160 rue Henri Champlon - 72035 LE MANS CEDEX 1	710	480	-124	1 066		0	0		711	

(1) données sociales 2015

Note n° 14 - CREANCES ET DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

	2016		2015	
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Total	
ACTIF				
Avances	150 048		150 048	
Créances pour dépôts espèces chez les cédants				
Créances sur opérations de réassurance	4 112		4 112	
Débiteurs divers dont créances Groupe	5 032	33 (1)	5 065 (1)	28 904
TOTAL	159 192	33	159 225	28 904
PASSIF				
Emprunts et intérêts courus (2)	451 578		451 578	200 043
Dettes sur opérations de réassurance				
Autres dettes	21 752		(3) 21 752	424
TOTAL	473 330	0	473 330	200 467

(1) Dont réallocations d'IS : 1 632 K€ en 2016
 Dont remboursement des acomptes d'IS versés à COVEA SGAM et réallocation d'IS : 6 923 K€ en 2015
 et refacturation charges immobilières : 23 607 K€ en 2015

(2) Il s'agit de 3 emprunts du 19/04/16 d'une durée de 2 ans auprès des mutuelles détentrices :

- Assurances Mutuelles de France.....	150 000 K€
- La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.....	100 000 K€
- MAAF Assurances.....	200 000 K€

(3) dont compte courant avec AM (19 643 K€) suite à la cession du droit à renouvellement sur le portefeuille acceptations en réassurance

Note n° 15 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

	2016			TOTAL	2015
	Durée résiduelle				
	Jusqu'à un an	De plus d'un an à moins de cinq ans	Plus de cinq ans		
CREANCES					
Créances nées d'opérations de réassurance	4 122			4 122	
Etat, organismes de Sécurité Sociale					382
Débiteurs divers	155 971			155 971	29 259
. Compte courant Intégration fiscale Covéa Sgam	1 633			1 633	6 923
. Comptes courants avances de trésorerie	150 048			(1) 150 048	
. Comptes courants Groupe	4 240			(2) 4 240	21 847
. Autres débiteurs divers					329
. Produits à recevoir	50			50	160
TOTAL	160 093	0	0	160 093	29 641
EMPRUNTS (cf note 12) ET DETTES FINANCIERES DIVERSES					
	1 578	450 000		451 578	200 043
Emprunts		450 000		450 000	200 000
Intérêts courus	1 578			1 578	43
AUTRES DETTES	24 119			24 119	1 664
Dettes envers des établissements de crédit					14
Dépôts et cautionnements reçus	11			11	11
Etat, organismes de Sécurité Sociale	1 776			(2) 1 776	26
. Créanciers divers	22 332			(3) 22 332	1 613
. Comptes courants Groupe	21 735			21 735	425
. Fournisseurs	344			344	365
. Charges à payer	131			131	702
. Autres créditeurs divers	122			122	121
TOTAL	25 697	450 000	0	475 697	201 707

(1) avances et intérêts courus : MMA VIE (50 013 K€) et MMA IARD (100 035 K€)

(2) CFE Tivoli (1 371 K€) refacturé au GIE CIBAIL

(3) voir note 12

COVEA COOPERATIONS

Note n° 16 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

	Valeurs nettes au 31/12/15	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31/12/16
Dépôts de garantie	157		156	1
Matériel informatique	9		9	0
Machines de bureau	8		8	0
Mobilier et matériel de bureau	3 191		3191	0
Agencements (1)	19 713		19713	0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	23 078	0	23 077	1

(1) dont immobilisations en cours

	Amortissements au 31/12/15	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/16
Matériel informatique	1		1	0
Machines de bureau	2		2	0
Mobilier et matériel de bureau	348		348	0
Agencements	2 138		2 138	0
TOTAL	2 489	0	2 489	0

COVEA COOPERATIONS

NOTE N° 17 - COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

Actif	2016	2015
Intérêts courus sur :		
Prêts et avances en compte courant	849	1 079
Bon à Moyen Terme Négociable	23	14
Comptes à terme et Dépôts à terme	12	18
Titre Subordonné à Durée Indéterminée	9 976	9 712
Obligations cotées R343-9	3 368	
Compte bancaire	3	
Différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir		
Autres comptes de régularisation Actif		1
Comptes non recus des cédantes	14 722	
TOTAL	28 953	10 824

(en milliers d'euros)

Passif	2016	2015
Amortissements des différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir		
Autres comptes de régularisation Passif (1)		18 782
TOTAL	0	18 782

(1)		
Produits constatés d'avance		18 781
Compte de liaison trésorerie liée à la gestion immobilière		1

COVEA COOPERATIONS

Note n° 18 - VARIATION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	Situation au 31/12/15	Affectation du résultat 2015	Augmentation de capital (dividende en actions)	Résultat 2016	Situation au 31/12/16
Capital Social	2 273 855		21 397		2 295 252
Prime d'émission	2 104 318		28 093		2 132 411
Prime d'apports	32 566				32 566
Réserve légale	51 154				51 154
Réserve Spéciale de réduction de capital	33 843				33 843
Autres réserves	223 788				223 788
Report à nouveau	543 692	-3 676			540 016
Résultat de l'exercice	45 814	-45 814		117 752	117 752
SITUATION NETTE	5 309 030	-49 490	49 490	117 752	5 426 782

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31/12/2016, le capital social d'un montant de 2 295 252 K€ est composé de 135 014 808 actions d'une valeur nominale de 17,00 € chacune détenues de la façon suivante :

Associés	Répartition du capital social	% de détention des parts
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	19 624 706 actions	14,54%
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	25 380 230 actions	18,80%
MAAF ASSURANCES	44 771 690 actions	33,16%
MAAF SANTE	233 246 actions	0,17%
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	26 421 033 actions	19,57%
MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES	15 938 560 actions	11,81%
DAS ASSURANCES MUTUELLES	2 645 343 actions	1,96%
TOTAL	135 014 808 actions	100,00%

NOTE N° 19 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	2016		2015	
	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Montants des engagements à l'égard des autres entreprises	Total
Engagements reçus	450 000		5 402	455 402
Créances assorties de garantie				
Autres engagements (1)	450 000			450 000
Engagements de garantie		(2)	5 402	5 402
Engagements donnés			68 336	68 336
Avals, cautions et garantie de crédit donnés		(3)	54 136	54 136
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		(4)	14 200	14 200
- Autres engagements				

(1) Suite à la mise en place de nouveaux prêts libérés en partie le 20/04/16, des sommes complémentaires suivantes peuvent être appelées :

200 M€ pour MAAF Assurances,

150 M€ pour Assurances Mutuelles de France et

100 M€ pour La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires

(2) Dans le cadre de l'acquisition de la société Bipiemme Vita en 2011, Covéa Coopérations détentrice des titres, bénéficie d'une garantie d'indemnisation par la Banque Populaire de Milan (BPM) en cas de perte sur certaines valeurs mobilières détenues par la société Bipiemme Vita. A ce titre, l'engagement maximum reçu par Covéa Coopérations s'élève à **5 402 K€**.

(3)

a - Dans le cadre de la cession de Lybernet à Carma, une garantie de passif plafonnée à **600 K€** a été accordée au titre de la réduction de prix pendant une période de 24 mois, cette limite de temps ne porte que sur les domaines fiscaux et sociaux.

b - Dans le cadre de la cession de Fincorp à la Cie Européenne de Crédit, une garantie de passif de **1 645,5 K€** a été accordée.

c - Garantie de paiement à première demande en faveur d'Icade (pour le compte de MGF République) portant sur un immeuble en état futur d'achèvement situé 11 bd de Douaumont - Paris (17e) dont le montant des travaux non encore réalisés s'élève à **47 140,8 K€**.

d - Garantie de paiement à première demande d'un montant de **4 750 K€** en faveur de Mikros (pour le compte de GMF VIE) portant sur un immeuble en état futur d'achèvement situé 8/10 rue du Renard - Paris (4e).

(4) Dans le cadre de l'acquisition de la société Bipiemme Vita, le prix d'acquisition des titres Bipiemme Vita fera l'objet d'un complément de prix qui sera fonction de la réalisation des plans commerciaux Vie et non-Vie en 2020.

A ce titre, l'engagement maximum de Covéa Coopérations s'élève à **14 200 K€**.

Autres engagements

Dans le cadre de l'acquisition de la société Bipiemme Vita, des options réciproques ont été signées entre la Banque Populaire de Milan (BPM) et Covéa Coopérations.

Aux termes de ces options, et en fonction d'événements spécifiques, Covéa Coopérations peut :

- vendre sa participation actuelle dans Bipiemme Vita à la BPM,

- acheter (tout ou partie) de la participation détenue actuellement par la BPM dans Bipiemme Vita.

Cet engagement n'est pas valorisable au 31 décembre 2016 : le prix d'exercice de ces options sera calculé à la date d'exercice des options

Le Conseil d'administration du 15/12/16 a voté le transfert de 2 garanties parentales citées ci dessous accordées par MMA IARD AM :

- pour conforter la notation de Covéa Insurance plc en Grande Bretagne par Standard & Poor's, MMA IARD AM se porte garante de la bonne exécution des obligations résultant des opérations d'assurance conclues par Covéa Insurance plc.

- pour conforter la notation de Covéa Life Ltd en Grande Bretagne par Standard & Poor's, MMA IARD AM se porte garante de la bonne exécution des obligations résultant des opérations d'assurance conclues par Covéa Life Ltd.

L'engagement de Covéa Coopérations commence au 01/01/17.

**INFORMATIONS SUR LES POSTES
DU COMPTE DE RESULTAT**

COVEA COOPERATIONS

NOTE N° 20 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

COVEA COOPERATIONS	ACCEPTATIONS (NON VIE) (CAT, 39)	TOTAL France	TOTAL GENERAL
1. Primes Acquisées	131 734	131 734	131 734
1a. Primes	131 734	131 734	131 734
1b. Variation des Primes Non Acquisées			
2. Charge des prestations	93 049	93 049	93 049
2a. Prestations et Frais payés	83 406	83 406	83 406
2b. Charge des provisions pour prestations et diverses	9 644	9 644	9 644
SOLDE DE SOUSCRIPTION	38 685	38 685	38 685
5. Frais Acquisition	194	194	194
6. Autres Charges de gestion nettes	36 481	36 481	36 481
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	36 675	36 675	36 675
7. Produits des placements	228	228	228
8. Participation aux résultats			
SOLDE FINANCIER	228	228	228
9. Part Réass. dans Primes Acquisées			
10. Part Réass. dans Prestations payées			
11. Part Réass. dans Charge des provisions			
12. Part Réass. dans Participations aux Rés.			
13. Commissions reçues des réassureurs			
SOLDE DE REASSURANCE			
RESULTAT TECHNIQUE	2 238	2 238	2 238
hors compte			
14. Provision pour Primes non Acquisées (Clôture)			
15. Provision pour Primes non Acquisées (Ouverture)			
16. Provision pour Sinistres à payer (Clôture)	9 555	9 555	9 555
17. Provision pour Sinistres à payer (Ouverture)			
18. Autres provisions techniques (Clôture)	88	88	88
19. Autres provisions techniques (Ouverture)			

NOTE N° 21 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

COVEA COOPERATIONS	ACCEPTATIONS en FRANCE	TOTAL GENERAL
Primes	7 215	7 215
Charges de Prestations	179	179
Charges des Provisions Vie et Autres	5 952	5 952
Ajustements ACAV		
Solde de Souscription	1 084	1 084
Frais d'Acquisitions	104	104
Autres charges gestion nettes	1 163	1 163
Charges d'acquisition et frais gestion nettes	1 267	1 267
Produit Net des Placements	145	145
Participation aux Résultats	1	1
Solde Financier	144	144
Primes cédées	111	111
Part des réassureurs dans les charges des prestations		
Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance-vie et autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		
Commissions reçues des réassureurs		
Solde de Réassurance	-111	-111
RESULTAT TECHNIQUE	-150	-150
Montant des rachats		
Intérêts technique bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	6 127	6 127
Provisions techniques brutes à l'ouverture		

COVEA COOPERATIONS

Note n° 22 - FRAIS DE GESTION & FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION

a - Frais de gestion

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Charges par nature		
Charges Externes	193	19 937
Autres Charges Externes (1)	17 019	14 431
Impôts, Taxes et Versements assimilés	1 447	1 752
Autres charges de gestion courante	101	130
Produits	89	-23 794
Amortissements et provisions	0	2 490
Total des Charges par nature	18 849	14 946
Total des Charges à répartir	18 849	14 946
Affectation par destination		
- Frais de gestion des sinistres	0	0
- Frais d'acquisition non vie	194	0
- Frais d'acquisition vie	104	0
- Frais d'administration non vie	487	0
- Frais d'administration vie	263	0
- Frais internes de gestion des placements	17 414	14 501
- Autres charges techniques non vie	348	0
- Autres charges techniques vie	39	0
- Autres charges non techniques	0	445
Total des Charges réparties	18 849	14 946
(1) dont honoraires des Commissaires Aux Comptes :		
- au titre du contrôle légal des comptes	37	37
- au titre des conseils et prestations de services	217	0

b - Autres frais d'acquisition et d'administration

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Frais d'administration non vie	35 646	0
Frais d'administration vie	861	0
Total Frais d'acquisition et d'administration non vie	36 327	0
Total Frais d'acquisition et d'administration vie	1 228	0

Note n° 23 - MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

lié au traité QP 90% avec AM

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Entrées de Portefeuille :		
Primes	-11 084	
Sinistres	235 160	
Sorties de Portefeuille :		
Primes	12 112	
Sinistres	-227 429	

Note n° 24 - VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DES PLACEMENTS

(en milliers d'Euros)

	2016		2015	
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL	TOTAL
Revenus des participations	133 264	2 254	(1) 135 517	79 051
Revenus des placements immobiliers		45	45	43
Revenus des autres placements	4 615	17 694	22 309	2 094
Total des revenus	137 879	19 993	157 871	81 188
Autres produits des placements (reprises de provisions pour dépréciation)			34 087	4 983
Profits provenant de la réalisation des placements			267	3 178
Total des produits de placements			192 225	89 349
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	(2) -1 994	(3) -21 125	-23 119	-16 249
Autres charges de placements (dotations provisions pour dépréciation)			-15 903	-23 978
Pertes provenant de la réalisation des placements			-41 863	-7 006
Total des charges de placements			-80 885	-47 233

(1) cf note 13-3 - colonne "dividendes encaissés dans l'exercice"

(2) dont intérêts sur emprunts : 1 917 K€

(3) dont frais d'acquisition de titres : 3 641 K€
et charges d'exploitation liées à la gestion des participations : 17 414 K€ en 2016 contre 14 501 K€ en 2015

Note n° 25 - DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2016, le résultat est un produit exceptionnel de 324,4 K€.

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Reprise d'amortissement dérogatoire	91	
Utilisations ou reprises de provisions pour risques et charges		
Contentieux fiscaux	394	617
Total des produits exceptionnels	485	617
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Contentieux fiscaux		
Charges exceptionnelles		
Contentieux fiscaux		
Autres charges exceptionnelles	(1) -161	-86
Total des charges exceptionnelles	-161	-86
RESULTAT EXCEPTIONNEL	324	531

(1) amendes sur contentieux fiscaux

Note n° 26 - ELEMENTS FISCAUX

L'impôt sur les bénéfices est constitué des impôts exigibles, des impôts différés et des réallocations des économies d'IS. (Cf. note 12)

Note n° 26.1 - Impôts exigibles et réallocations des économies d'IS

Le résultat fiscal de la société servant de base au calcul de l'IS comptabilisé s'élève à - 7 431 K€.

Conformément aux règles établies dans la Convention d'intégration fiscale COVEA, le montant de la réallocation d'économies d'IS 2016 auquel COVEA COOPERATIONS peut prétendre est de 1 632,6 K€. Le total des réallocations sur déficits (Covéa Groupe et Le Mans Conseil - sociétés absorbées) non réallouées et non comptabilisées s'élève à 801 K€.

Note n° 26.2 - Fiscalité différée

Compte tenu des échéances probables de retournement des différences temporaires, le taux appliqué est de 28,92 % sauf pour la provision organique qui se dénoue en N+1 (taux de 34,43 %) ; les impôts différés au 31.12.16 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)

	2016			2015		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets
Déficits reportables.....	4 876			3 247		
Plus-values en sursis d'imposition.....		5 836			6 948	
Ecart sur valeurs liquidatives des OPCVM.....						
Provisions organique.....	82					
Autres						
TOTAL	4 958	5 836	-878	3 247	6 948	-3 701
Ecart 2016/2015.....			-2 823			

Note n° 24.3 - Ventilation du poste "Impôts sur les bénéfices"

(en milliers d'euros)

	2016*	2015*
Impôts exigibles (France + Etranger).....	-83	-530
Impôts différés.....	2 823	3 246
Réallocations des économies d'IS	1 632	1 034
Ecart de réallocation d'IS (provisoire/définitif).....	0	-137
TOTAL	4 372	3 613

* les charges sont signées en "-" et les produits en "+".

COVEA COOPERATIONS

Note n° 27 - COMBINAISON DES COMPTES

Les comptes de la société COVEA COOPERATIONS sont inclus par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés du Groupe Covéa établis par la société SGAM Covéa (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle Covéa - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS).

Note n° 28 - AUTRES INFORMATIONS

La société n'emploie aucun salarié au 31 décembre 2016.

Mandataires Sociaux

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration. Aucun engagement pour pension de retraite n'a été contracté.

COVEA COOPERATIONS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

COVEA COOPERATIONS

14, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société COVEA COOPERATIONS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

COVEA COOPERATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- La note 3 de l'annexe décrit les principes et modalités de mise à jour des évaluations des titres de participation, ainsi que la méthode de détermination des provisions pour dépréciations.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs, décrites dans l'annexe. Nous avons examiné l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues par votre société pour déterminer les éventuelles dépréciations.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives aux titres de participation de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 4 mai 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laforce', is written over a horizontal line.

Michel Laforce



COVEA COOPERATIONS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2016

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2016

	<u>Pages</u>
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE	
☐ Compte technique vie et non vie	4
☐ Compte non technique	5
 BILAN AU 31 DECEMBRE	
☐ Actif	6
☐ Passif	7
☐ Tableau des engagements	8
 ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE	
☐ Faits caractéristiques de l'exercice	9
☐ Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	11
☐ Informations sur les principes, règles et méthodes comptables utilisés	
Note n° 1 - Référentiel réglementaire	11
Note n° 2 - Actifs incorporels	12
Note n° 3 - Placements	12
Note n° 4 - Actifs incorporels	16
Note n° 5 - Créances	16
Note n° 6 - Opérations techniques de réassurance	16
Note n° 7 - Provisions pour risques et charges	16
Note n° 8 - Affectation des charges par destination et par catégorie	17
Note n° 9 - Produits et charges des placements	17
Note n° 10 - Eléments fiscaux	18

☐ **Informations sur les postes du bilan**

Note n° 11 - Placements – mouvements de l'exercice 2016	19
Note n° 12 - Etat récapitulatif des placements au 31/12/16	20
Note n° 13 - Filiales et participations	21
Note n° 14 - Créances sur les entreprises liées et avec lien de participation	23
Note n° 15 - Echéances des créances et des dettes	24
Note n° 16 - Immobilisations corporelles et amortissements	25
Note n° 17 - Comptes de régularisation actif et passif	26
Note n° 18 - Variation des fonds propres	27
Note n° 19 - Engagements hors bilan	28

☐ **Informations sur les postes du compte de résultat**

Note n° 20 - Compte de résultat technique non vie par catégorie	30
Note n° 21 - Compte de résultat technique vie par catégorie	30
Note n° 22 - Frais de gestion - frais d'acquisition et d'administration	31
Note n° 23 - Mouvements de portefeuille	31
Note n° 24 - Ventilation des produits et charges des placements	32
Note n° 25 - Détail du résultat exceptionnel	33
Note n° 26 - Eléments fiscaux	33

☐ **Autres informations**

Note n° 27 - Combinaison	34
Note n° 28 - Autres informations	34

COVEA COOPERATIONS
COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2016	2015
Primes acquises	131 734		131 734	
Primes	131 734		131 734	
Produits des placements alloués	228		228	
Charges des sinistres	-92 961		-92 961	
Prestations et frais payés	-83 406		-83 406	
Charges des provisions pour sinistres	-9 555		-9 555	
Frais d'acquisition et d'administration	-36 327		-36 327	
Frais d'acquisition	-194		-194	
Frais d'administration	-36 133		-36 133	
Autres charges techniques	-348		-348	
Variation de la provision pour égalisation	-88		-88	
Résultat technique de l'assurance Non Vie	2 238		2 238	

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	2016	2015
Primes	7 215	111	7 104	
Produits des placements	192 225		192 225	89 348
Revenus des placements	157 871		157 871	81 188
Autres produits des placements	34 087		34 087	4 983
Profits provenant de la réalisation des placements	267		267	3 177
Autres produits techniques				
Charges des sinistres	-179		-179	
Prestations et frais payés	-5		-5	
Charges des provisions pour sinistres	-174		-174	
Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-5 952		-5 952	
Provisions d'assurance Vie	-5 882		-5 882	
Autres provisions techniques	-70		-70	
Participations aux résultats	-1		-1	
Frais d'acquisition et d'administration	-1 228		-1 228	
Frais d'acquisition	-104		-104	
Frais d'administration	-1 124		-1 124	
Charges des placements	-63 470		-63 470	-47 233
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-5 705		-5 705	-16 249
Autres charges des placements	-15 903		-15 903	-23 978
Pertes provenant de la réalisation de placements	-41 862		-41 862	-7 006
Autres charges techniques	-39		-39	
Produits des placements transférés	-128 610		-128 610	-42 115
Résultat technique de l'assurance Vie	-39	111	-150	

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Résultat technique de l'assurance Non Vie	2 238	0
Résultat technique de l'assurance Vie	-150	0
Produits des placements	192 009	89 348
Revenus des placements	157 694	81 188
Autres produits des placements	34 048	4 983
Profits provenant de la réalisation des placements	267	3 177
Charges des placements	-80 813	-47 233
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-23 113	-16 249
Autres charges des placements	-15 885	-23 978
Pertes provenant de la réalisation des placements	-41 815	-7 006
Produits des placements transférés	-228	0
Autres produits non techniques	0	0
Autres charges non techniques	0	-445
Résultat exceptionnel	324	531
Produits exceptionnels	485	617
Charges exceptionnelles	-161	-86
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	4 372	3 613
RESULTAT DE L'EXERCICE	117 752	45 814

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

Actif	2016	2015
Actifs incorporels	19 620	24 453
Placements	5 648 751	5 398 183
Terrains et constructions	173	178
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	5 187 864	5 152 669
Autres placements	460 714	245 336
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Provisions pour primes non acquises		
Provisions pour sinistres		
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes		
Provisions d'égalisation		
Autres provisions techniques		
Créances	160 093	29 641
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
<i>Primes restant à émettre</i>		
<i>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i>		
Créances nées d'opérations de réassurance	4 122	
Autres créances	155 971	29 641
<i>Personnel</i>		
<i>Etat, organismes de Sécurité Sociale, collectivités publiques</i>		382
<i>Débiteurs divers</i>	155 971	29 259
Autres actifs	61 710	70 604
Actifs corporels d'exploitation	1	20 589
Comptes courants et caisse	61 709	50 015
Comptes de régularisation actif	28 954	10 824
Intérêts et loyers acquis non échus	14 232	10 823
Frais d'acquisition reportés		
Autres comptes de régularisation	14 722	1
Total de l'actif	5 919 128	5 533 705

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

Passif	2016	2015
Capitaux propres	5 426 782	5 309 030
Capital social	2 295 252	2 273 855
Primes liées au capital social	2 164 976	2 136 883
Réserves de réévaluation		
Réserve de capitalisation		
Réserve légale	51 154	51 154
Autres réserves	257 631	257 631
Report à nouveau	540 017	543 693
Résultat de l'exercice	117 752	45 814
Emprunts	451 578	200 043
Provisions techniques brutes	15 771	
Provisions pour primes non acquises (non vie)		
Provisions d'assurance vie	5 882	
Provisions pour sinistres (vie)	174	
Provisions pour sinistres (non vie)	9 556	
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	1	
Provisions pour égalisation	158	
Autres provisions techniques (vie)		
Autres provisions techniques (non vie)		
Provisions pour risques et charges	878	4 186
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Autres dettes	24 119	1 664
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes envers des établissements de crédit		15
Autres dettes	24 119	1 649
<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus personnel</i>	11	11
<i>Personnel</i>		
<i>Etat, organismes de Sécurité Sociale et autres collectivités publiques</i>	1 776	25
<i>Créanciers divers</i>	22 332	1 613
Comptes de régularisation passif		18 782
Total du passif	5 919 128	5 533 705

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES 2016

(en milliers d'euros)

Engagements	2016	2015
Engagements reçus	455 402	6 132
Engagements donnés	68 336	14 200
Avals, cautions et garanties de crédits donnés	54 136	
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	14 200	14 200
Autres engagements		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		

COVEA COOPERATIONS

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2016

COVEA COOPERATIONS est une société anonyme régie par le Code des Assurances dont le siège social est situé 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72000 Le Mans -
Son activité consiste à pratiquer des opérations de réassurance, elle est également la holding des sociétés opérationnelles du Groupe Covéa.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par décision n° 2015-C-84 du 22 octobre 2015, publiée au Journal Officiel du 30 octobre 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a délivré à Covéa Coopérations l'agrément l'autorisant à pratiquer des opérations de réassurance Non-Vie et Vie mentionnées à l'article R.321-5-1 du code des assurances.

Depuis cette date la société est assujettie à la réglementation propre aux sociétés d'assurance et de réassurance, ainsi les comptes annuels au 31 décembre 2016 sont établis dans le respect des dispositions réglementaires édictées par le Code des Assurances.

- Covéa Coopérations a souscrit ses premiers traités d'acceptations en réassurance à effet du 01 janvier 2016. Il s'agit de réassurance santé et prévoyance ainsi que d'un traité de rétrocession en quote-part 90% sur le portefeuille d'acceptations en réassurance de la société Assurances Mutuelles de France (2 traités en sont exclus) détentrice de Covéa Coopérations ; Ce traité, signé le 19 janvier 2016, porte sur l'ensemble des postes du résultat technique de cette activité auxquels sont ajoutés les produits de placements alloués ainsi que les frais généraux attachés à ces opérations.
- Conformément à la convention du 6 octobre 2016 approuvée par le conseil d'administration du 26 septembre 2016, Covéa Coopérations a acquis le droit à renouvellement portant sur le portefeuille d'acceptations en réassurance d'Assurances Mutuelles de France pour un montant de 19,62 millions d'euros. Cette acquisition a été comptabilisée en actifs incorporels - Fonds de commerce d'Assurance Non Vie L'acquisition auprès de Assurances Mutuelles de France de l'intégralité du portefeuille de traités d'acceptations en réassurance souscrits antérieurement au 01 janvier 2017 pour lesquels les sociétés cédantes ont donné, au 31 décembre 2016, leur accord formel pour le transfert, a été portée à la connaissance du conseil d'administration de Covéa Coopérations, le 15 décembre 2016 ; elle a fait l'objet d'une convention de cession signée le 16 janvier 2017 à effet du 1er janvier 2017. Les montants des passifs cédés sont compensés par des actifs équivalents.

Les opérations financières :

- La société a perçu des dividendes de ses filiales pour un montant de 151,804 K€.
- Covéa Coopérations a souscrit le 17 février 2016 pour un montant de 48 M€, une quote-part de la dette subordonnée d'un montant total de 168,8 M€ émise par CASER au taux de 8% à échéance 2026 (sur décision du conseil d'administration du 10 février 2016).
- Les prêts accordés en 2012 par ses détentrices MAAF Assurances, Assurances Mutuelles de France et La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires arrivant à échéance le 16 décembre 2016, il a été décidé de mettre un terme aux contrats existants et de mettre en place, à effet du 19 avril 2016, de nouveaux contrats de prêts destinés à donner des facilités de trésorerie à Covéa Coopérations. Les montants maximum octroyés s'élèvent à respectivement 400M€, 300 M€ et 200 M€, les montants mis à disposition en date du 20 avril 2016 s'élèvent à respectivement 200M€, 150M€ et 100M€.
- Covéa Coopérations a acquis au cours de l'année 2016, 11 858 319 titres de la société de réassurance SCOR SE soit 6,16% de son capital.
- Le 19 décembre 2016, la totalité des titres de la société LYBERNET ASSURANCES a été cédée à la société CARMA elle-même détenue à hauteur de 49,99% par Covéa Coopérations et de 51,01% par le Groupe Carrefour. L'ACPR avait autorisé cette opération le 13 décembre.
- Le dividende versé par Covéa Coopérations :
L'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2016 a offert aux actionnaires la possibilité de percevoir le paiement du dividende 2015 représentant un total de 49 490 K€ en numéraire ou en actions. Les sept actionnaires ont opté pour le paiement en actions. Conformément aux modalités arrêtées par l'assemblée générale, ont été créées 1 258 638 actions nouvelles d'une valeur nominale de 17 € assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 28 093 K€ soit pour :
 - Assurances Mutuelles de France : 182 946 actions,
 - La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires : 236 600 actions,
 - MAAF Assurances : 417 372 actions,
 - MAAF Santé : 2 174 actions,
 - MMA IARD Assurances Mutuelles : 246 303 actions,
 - MMA Vie Assurances Mutuelles : 148 583 actions,
 - DAS Assurances Mutuelles : 24 660 actions.

La capital social a ainsi été augmenté de 21 396 846 euros pour le porter de 2 273 854 890 euros à 2 295 251 736 euros. Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a constaté la réalisation de ce paiement du dividende en actions, l'émission des actions nouvelles et l'augmentation de capital y afférant.

- Au 31 décembre 2016, le capital social est de 2 295 251 736 euros divisé en 135 014 808 actions réparties comme suit :
 - Assurances Mutuelles de France : 19 624 706 actions,
 - La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires : 25 380 230 actions,
 - MAAF Assurances : 44 771 690 actions,
 - MAAF Santé : 233 246 actions,
 - MMA IARD Assurances Mutuelles : 26 421 033 actions,
 - MMA Vie Assurances Mutuelles : 15 938 560 actions,
 - DAS Assurances Mutuelles : 2 645 343 actions.

Soit 33,33% pour chacun des pôles mutualistes détenteurs.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Acquisition du portefeuille de réassurance d'Assurances Mutuelles de France : cf Faits caractéristiques ci-dessus.
- Par Courrier daté du 08 février 2017, l'ACPR a autorisé le remboursement anticipé, des titres subordonnés à durée indéterminée émis par MMA VIE SA le 29 avril 2002 pour un montant nominal de 45 M€. Ce remboursement, a été effectué le 21 mars 2017 pour un d'un montant total de 55,1 M€ comprenant les intérêts cumulés à cette date.
- Acquisition, le 07 février 2017, auprès de MAAF Assurances SA de 50% des titres de la SAS COVEA TECHNOLOGIES pour la somme de 138 K€. La totalité des titres de cette société est dorénavant détenue par Covéa Coopérations.
- Par décision du 27 février 2017, le ministère de la Justice britannique a réduit le taux d'actualisation des prestations versées aux victimes d'accidents corporels. Ce taux passe de 2,50% à - 0,75%. Cette décision impacte les provisions techniques des assureurs directs de responsabilité civile automobile et générale au Royaume-Uni et par conséquent celles de leurs réassureurs. Covéa Coopérations est concernée via ses acceptations en quote-part 90% du portefeuille d'acceptations d'Assurances Mutuelles de France.

L'exposition à 100% d'AMF à ce risque résulte d'un chiffre d'affaires 2016 de 7,2 M€ réalisé avec 11 cédantes.

Les cédantes britanniques procèdent actuellement aux évaluations par sinistre et par poste de préjudice. Ainsi, à la date d'arrêté de leurs comptes par leurs conseils d'administration, AMF et Covéa Coopérations ne disposent pas encore d'informations suffisantes pour chiffrer l'impact sur leurs comptes de l'exercice 2016. En tout état de cause, les évaluations prudentes des engagements techniques comptabilisés au 31/12/2016 dans les comptes d'Assurances Mutuelles de France, et base des cessions en quote-part à Covéa Coopérations, permettront de couvrir cet impact.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Dans cette annexe, les données chiffrées sont présentées pour les tableaux en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche et les commentaires en millions d'euros (M€).

NOTE N° 1 – PRINCIPES GENERAUX

Jusqu'au 31 décembre 2014, les comptes annuels de Covéa Coopérations étaient établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires du Plan Comptable Général 2014, depuis le 01 janvier 2015 ils sont établis et présentés conformément aux règles applicables aux sociétés d'assurance.

Au 31 décembre 2016 il s'agit des dispositions suivantes:

- Le code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Le Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016.- Le Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'application de ces règles appelle néanmoins les compléments d'informations explicités dans la présente annexe. Il est fait référence aux articles concernés du Code des Assurances et des règlements concernés.

NOTE N° 2 – ACTIFS INCORPORELS

L'actif incorporel présent dans les comptes au 31 décembre 2015 pour le montant de 24 453 K€ est constitué du mali technique de fusion dégagé en 2015 lors de l'absorption de la société LE MANS CONSEIL par Covéa Coopérations ; Ce mali technique correspond à des plus-values latentes (non comptabilisées et par conséquent non comprises dans l'actif net) sur les titres de participation détenus par Le Mans Conseil. Le traitement comptable du mali technique de fusion constaté lors d'une fusion réalisée à la valeur comptable est défini par le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06 (articles 745-1 à -10).

Il correspond à l'écart négatif entre l'actif net comptable reçu par la société absorbante, à hauteur de sa participation détenue dans la société absorbée, et la valeur nette des titres de l'entité absorbée figurant à l'actif de l'entité absorbante.

A compter de l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2015-06, le mali technique de fusion doit être affecté aux actifs apportés au prorata des plus-values latentes et comptabilisé dans des comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Il est amorti ou déprécié selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auquel il est affecté.

Conformément aux dispositions de première application, les malis techniques antérieurs au 1er janvier 2016, jusque-là comptabilisés parmi les actifs incorporels, ont été réaffectés aux actifs sous-jacents sur la base de l'affectation extracomptable existante.

Ainsi, ce mali est affecté dans les comptes de l'exercice 2016 au poste « Placements dans les entreprises liées ».

2-2 - FONDS DE COMMERCE D'ASSURANCE NON VIE

Il résulte de l'acquisition, le 06 octobre 2016, auprès de la société Assurances Mutuelles de France, du droit à renouvellement portant sur son portefeuille d'acceptations en réassurance.

Cette valeur de portefeuille est constitutive d'actifs incorporels identifiables enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ce portefeuille de réassurance acquis ainsi que de la capacité et l'intention de Covéa Coopérations de poursuivre son développement, elle est considérée comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06 (article 214-2)

Elle fera l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur le portefeuille.

NOTE N° 3 - PLACEMENTS (cf. notes n° 9 -10 -11)

Les actifs de placement sont évalués à leur coût d'acquisition historique. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de la durée prévisionnelle de détention. Des dépréciations sont constatées lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles présentent un caractère durable ou que la solidité de la contrepartie est mise en cause de façon avérée.

3-1 - ACTIF IMMOBILIER

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, augmentée des travaux de construction et d'aménagement (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges. Les éventuelles charges financières liées au financement des immeubles ne sont pas incorporées au prix de revient des immeubles.

Conformément à la réglementation sur les actifs (règlements CRC n°2002-10 et CRC n°2004-06 abrogés et repris dans le règlement ANC n°2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC n°2015-06), les immeubles ont été répartis en composants, éléments principaux devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers. Chaque élément ainsi défini est comptabilisé séparément à l'actif et fait l'objet d'un plan d'amortissement linéaire propre.

La méthode des composants a été mise en œuvre au 1er janvier 2005 de manière prospective. Les valeurs nettes comptables au 1er janvier 2005 ont ainsi été affectées aux composants identifiés, sans recalculer les amortissements antérieurs. Les dotations aux amortissements, sur les immeubles acquis avant l'exercice 2005, sont donc calculées par rapport à la durée résiduelle des composants appréciée à cette date.

Répartition des composants en poids et durée d'amortissement sur l'immeuble de type « Récent » détenu par Covéa Coopérations :

Composants	Poids des composants	Amortissements	
		Durée	Taux
P1 – Structure	45,00%	100 ans	1,00%
P2 - Clos et couvert	19,97%	40 ans	2,5%
P3 - Installations Techniques	18,24%	27 ans	3,7%
P4a - Second œuvre	16,79%	23 ans	4,35%
P4 b - Réfection d'appartements	16,79%	10 ans	10,00%

La valeur de réalisation de l'immeuble est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale, ou entre deux expertises d'une actualisation annuelle, effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

3-2 - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Entreprises liées : entreprises françaises ou étrangères remplissant les conditions prévues par les articles 357-1 et 357-3 de la loi du 24 juillet 1966 ou par l'article L. 345-1 du Code des assurances pour être incluses par intégration globale dans l'ensemble combiné auquel appartient l'entreprise d'assurance en application des mêmes dispositions.

Entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation : entreprises autres que les entreprises liées, dans lesquelles l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1986 ; pour l'application de cette disposition sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'acte) sont comptabilisés en charges.

A l'inventaire, les titres de participations non cotés sont évalués à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, estimée par une évaluation économique et financière (actif net réévalué, valeur actuelle des flux financiers futurs ou expertise externe). Une dépréciation est constatée, si cette évaluation est inférieure au coût historique.

Pour les titres cotés, leur valeur de réalisation correspond au dernier cours connu au jour de l'inventaire. Une provision est constituée en présence d'une dépréciation durable.

3-3 - AUTRES PLACEMENTS

3-3-2 - Autres placements - valeurs amortissables -

Les valeurs amortissables visées aux articles R.343-9 ou R.343-10 du code des assurances sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêt couru. Si leur valeur de remboursement est différente de leur valeur d'achat, la différence est rapportée sur la durée de vie résiduelle des titres, conformément aux dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n°2015-11.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- ☐ pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- ☐ pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Le seul constat d'une moins-value latente par rapport à la valeur de réalisation n'est pas nécessairement la preuve d'une dépréciation. Le risque de dépréciation est analysé comme suit :

- ☐ Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-9 du code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée ligne à ligne, s'il existe un risque de crédit avéré, conformément aux dispositions des articles 123-1 à -3 du règlement ANC n°2015-11. Constituent notamment des indications objectives de risque de crédit avéré :
 - le risque ou la survenance d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
 - une probabilité de procédure collective ou de restructuration financière de l'émetteur ;
 - la disparition d'un marché actif ;
 - associés à d'autres événements, les constats d'une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notation équivalente) ou d'une moins-value latente significative dans un contexte de baisse de taux.
- ☐ Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R.343-10 du code des assurances, et conformément aux dispositions de l'article 123-7 du règlement ANC n°2015-11, les modalités de provisionnement ligne à ligne suivantes sont retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu, et ce selon les mêmes modalités que les autres placements relevant de l'article R.343-10 du code des assurances.

L'évaluation d'une dépréciation potentielle est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ».

Au 31 décembre 2016, aucun titre amortissable n'a donné lieu à provision pour dépréciation.

3-3-3 - Autres placements - hors valeurs amortissables

Les autres placements (hors valeurs amortissables) visés à l'article R.343-10 du code des assurances sont inscrits à leur prix d'achat hors intérêt couru.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R.343-11 du code des assurances et correspond :

- ☐ pour les titres cotés, au dernier cours connu au jour de l'inventaire ;
- ☐ pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- ☐ pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Il est constitué une provision pour dépréciation, si la valeur de réalisation fait apparaître une moins-value latente à caractère durable.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- ☐ il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- ☐ s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- ☐ il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement (notamment : baisse significative des indicateurs du marché ou du secteur d'activité, évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement, difficultés de cession du placement, existence d'un risque de crédit avéré).

Le critère de moins-value significative sur une longue période peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable, sur six mois consécutifs, lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2016. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative observée en date de clôture (moins-value de 50% par rapport à la valeur comptable) ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- ☐ sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, lorsque l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement.
- ☐ sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

L'entreprise n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2016, aucun titre n'a donné lieu à provision pour dépréciation

3-3-4 - Titres obligataires non amortissables

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors coupon couru. L'avis du CNC du 18 décembre 2002, repris par la recommandation du 15 décembre 2008, permet d'adapter les critères de provisionnement des placements actions aux caractéristiques de ces titres non amortissables.

Covéa Coopérations détient un Titre Subordonné à Durée Indéterminée émis par une de ses filiales MMA VIE SA pour un montant brut de 45 M€.

3-3-5 Prêts et autres créances

Les prêts et les autres créances font l'objet de dépréciation spécifique en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

Les prêts en portefeuille au 31/12/2016 sont émis par des filiales de Covéa Coopérations.

NOTE N° 4 - ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés et sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

Leur durée d'amortissement est la suivante :

- ☐ Matériel informatique : 3 ans
- ☐ Machines de bureau : 5 ans
- ☐ Mobilier de bureau et Installations Agencements de locaux : 9 ans

Covéa Coopérations a cédé l'ensemble de ses actifs corporels en date du 01 janvier 2016.

NOTE N°5 - CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de contrepartie.

Covéa Coopérations n'a pas constitué de telles provisions.

NOTE N°6 - OPERATIONS TECHNIQUES DE REASSURANCE

Covéa Coopérations réalise exclusivement des opérations d'acceptations et de rétrocessions en réassurance.

Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11, le traitement comptable des opérations de réassurance acceptées respectent les principes suivants

Covéa Coopérations enregistre immédiatement en comptabilité tous les éléments reçus de ses cédantes. En l'absence d'informations suffisantes, elle estime les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui seront soldés à l'ouverture de l'exercice suivant ou à réception des comptes des cédantes, En tout état de cause, lorsque la société connaît l'existence d'une perte, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

NOTE N°7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont constatées en cas de risque potentiel encouru par la société.

Au 31/12/2016 ce poste comprend la provision pour impôts différés passif (note n°26 Eléments fiscaux).

NOTE N°8 - AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION ET PAR CATEGORIE

Les charges sont enregistrées par nature puis déversées par destination selon les méthodes comptables suivantes :

- ❑ Affectation directe à un compte de destination pour les charges directement affectables, de manière univoque.
- ❑ Affectation des charges par nature aux centres de coûts concernés lesquels sont alloués à des services rendus ou activités qui se déversent sur les destinations selon des clés au plus proche de l'activité.

Les charges qui ne peuvent être ainsi réaffectées sont transcrites dans la destination « autres charges techniques » (Direction Générale, Comptabilité, Contrôle de gestion...).

Les charges ainsi obtenues par destination sont ensuite réparties par segment de marché (ou branches). La ventilation finale par catégorie réglementaire s'effectue alors au moyen de clés adaptées à la destination concernée.

- frais d'acquisition : chiffre d'affaires
- frais de gestion de sinistres : charge sinistres,
- frais d'administration et autres charges techniques : chiffre d'affaires.

Ce processus ne s'applique pas aux commissions comprises dans les traités.

NOTE N°9 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

- ❑ Les revenus des placements comprennent les revenus des placements immobiliers, et les revenus des placements financiers (dividendes, coupons).
- ❑ Les autres produits des placements intègrent les reprises des dépréciations des placements et les produits des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (décotes).
- ❑ Les frais par destination internes et externes de gestion des placements correspondent au coût de la gestion du service financier.
- ❑ Les autres charges de placement intègrent les dotations aux provisions pour dépréciation des placements et les amortissements des différences de prix de remboursement des valeurs amortissables (surcotes).
- ❑ Les plus et moins-values de cessions de titres sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession. Pour la détermination des plus- et moins-values de cessions, la règle appliquée est la méthode du FIFO.
- ❑ En application des principes énoncés par l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 04 mai 2007, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories :
 - les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change « structurelle » dont les différences de conversion sont enregistrées dans des sous comptes « écarts de conversion ». Les éléments « structurels » n'étant pas destinés à être réalisés, leur valorisation n'est pas affectée par la volatilité des cours de change. A titre dérogatoire, le CNC autorise que les titres de participation en devises soient considérés comme des opérations en euros. Covéa a opté pour cette dérogation ;
 - les opérations générant une position de change « opérationnelle » dont les différences de change sont comptabilisées en Résultat de change (voir note n° 19 Ventilation des produits et charges des placements).

Allocation des produits financiers :

Covéa Coopérations entreprise de réassurance ayant reçu l'agrément pour pratiquer des opérations Non Vie et Vie (société mixte), les produits et charges de placements sont enregistrés dans le compte de

résultat technique Vie. La quote-part de ces produits nets relative aux fonds propres et au compte de résultat technique Non Vie, fait l'objet d'un transfert du compte technique vers le compte non technique.

En dernier lieu, la quote-part relative au compte de résultat technique Non Vie est allouée au résultat technique Non Vie.

Ces calculs sont déterminés selon la formule réglementaire donnée à l'article 337-11 du règlement ANC n°2015-11.

NOTE N°10 – ELEMENTS FISCAUX

10.1 - IMPOT SUR LES BENEFICES (cf note 26-1)

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1er janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.

Le groupe fiscal comprend :

- la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe Covéa ;
- tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;
- les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95%, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

L'entité Covéa Coopérations fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante.

Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation totale des économies d'impôt sur les sociétés générées par le mécanisme d'intégration fiscale entre la SGAM Covéa et filles. La réallocation est plafonnée en fonction de l'économie globale effectivement réalisée par la SGAM Covéa.

Par ailleurs, chaque filiale constate, au titre de chaque exercice, sa charge d'impôt brute calculée à partir de son résultat fiscal, déterminé comme si elle était imposée séparément, et en fonction des taux d'imposition en vigueur.

10.2 - IMPOTS DIFFERES (cf note 26-2)

Covéa Coopérations applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront ;

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures. Le cas échéant, les reports déficitaires générés par la fille, membre du groupe d'intégration fiscale, et non indemnisés sous forme de réallocations fiscales par la mère, tête du groupe d'intégration fiscale, sont activés dans ses comptes individuels, lorsqu'il est prévu des bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour permettre l'imputation des déficits reportables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A chaque clôture d'exercice, il est procédé à la compensation des actifs et passifs d'impôts différés. La charge ou produit net en résultant est enregistré dans les comptes d'impôt sur les bénéfices.

Au bilan à l'actif l'impôt différé est enregistré dans un compte de créance envers l'Etat, ou au passif dans un compte de provision pour provision pour risques et charges.

Le Stock d'impôt différé passif au 31/12/2016 s'élève à 0,9 M€.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Note n° 11 - PLACEMENTS - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2016

(en milliers d'Euros)

Valeurs brutes	Montant brut de début d'exercice	Reclassement actif incorporel	Acquisitions augmentations dans l'exercice	Cessions diminutions dans l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Placements immobiliers	244				244
Placements dans les entreprises liées	4 976 055	24 453	1 391	-56 879	4 945 020
<i>dont prêt (1)</i>	93 850			-11 850	82 000
<i>dont avances en compte courant (2)</i>	3 632		1 360	-1 420	3 572
Placements dans les entreprises avec lien de participation	343 787		48 042		391 829
Placements dans les autres entreprises	245 336		963 070	-747 692	460 714
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	0				0
TOTAL	5 565 422	24 453	1 012 503	-804 571	5 797 807

Amortissements et provisions	Amortissements provisions de début d'exercice	Dotations amortissements et provisions de l'exercice	Reprises amortissements et provisions de l'exercice	Amortissements et provisions en fin d'exercice
Placements immobiliers	-66	-5		-71
Placements dans les entreprises liées	-53 116	-14 825	33 960	-33 981
Placements dans les entreprises avec lien de participation	-114 057	-1 073	126	-115 004
Placements dans les autres entreprises	0			0
TOTAL	-167 239	-15 903	34 086	-149 056

Valeurs nettes en fin d'exercice	Montant brut en fin d'exercice	Amortissement et provisions en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Placements immobiliers	244	-71	173
Placements dans les entreprises liées (1) (2)	4 945 020	-33 981	4 911 039
Placements dans les entreprises avec lien de participation	391 829	-115 004	276 825
Placements dans les autres entreprises	460 714	0	460 714
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	0	0	0
TOTAL	5 797 807	-149 056	5 648 751

(1) prêt à MMA HOLDINGS UK

(2) avances au GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT, à la SAS COVEA IMMOBILIER et COVEA TECHNOLOGIES

Note n° 12 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers d'euros)

	Valeur brutes	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS			
Récapitulation par nature			
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	244	173	780
2 - Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	5 535 679	5 386 694	18 035 434
3 - Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)			
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe - TSDI, CDD et BMTN -	130 500	130 500	130 497
6 - Prêts hypothécaires			
7 - Autres prêts et effets assimilés	85 572	85 572	85 572
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes			
Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces			
9 - et autres placements	45 812	45 812	45 812
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
TOTAL DES PLACEMENTS	5 797 807	5 648 751	18 298 095
Récapitulation par mode d'estimation			
Valeurs estimées R 343.9	78 000	78 000	78 000
Valeurs estimées R 343.10	5 719 807	5 570 751	18 220 095
Valeurs estimées R 343.13			
Total	5 797 807	5 648 751	18 298 095
Récapitulation par affectation			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques			
Valeurs déposées chez les cédants			
Autres affectations ou sans affectation	5 797 807	5 648 751	18 298 095
Total	5 797 807	5 648 751	18 298 095
II - ACTIFS ADMIS A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES			
y compris comptes bancaires			
TOTAL	5 797 807	5 648 751	18 298 095
PLACEMENTS FIGURANT A L'ACTIF		5 648 751	

COVEA COOPERATIONS

Note 13.1 - Montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance

Sociétés	Montant net de la participation	Nombre de titres détenus
1 - Françaises		
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE	50 168	438 602
BPCE	87 636	4 993
DAS SA	60 878	3 791 255
FIDELIA ASSISTANCE	80 217	1 349 278
GMF ASSURANCES SA	467 041	11 336 587
GMF VIE SA	654 309	7 011 878
MAAF ASSURANCES SA	592 158	20 169 485
MAAF VIE SA	280 610	1 556 448
MMA IARD SA	1 015 485	33 565 772
MMA VIE SA	631 813	71 311 467
SAUVEGARDE (LA)	111 422	1 198 328
2 - Etrangères		
AME LIFE LUX	18 913	80 000
BIPIEMME VITA	246 838	29 018 250
COVEA LUX	31 270	3 300

Note 13.2 - Nom, siège et forme juridique de toute entreprise dont COVEA COOPERATIONS est indéfiniment responsable

Nom	Siège
Groupement d'Intérêt Economique	
GIE COVEA IMMOBILIER SUPPORT	86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS

Note 13.3 - Renseignements concernant les filiales et participations

(En milliers d' euros)

Sociétés	Capitaux propres				Quote-part de capital détenue en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consenties	Chiffre d'affaires H.T. (Primes acquises pour les sociétés d' assurance)	Dividendes encaissés dans l'exercice
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Résultat	Total						
I - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)										
a - Françaises										
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE - "Le Neptune" - 1 rue Galilée - 93195 NOISY LE GRAND cedex	7 018	99 795	28 080	134 903	100,00	50 168	50 168		140 788	21 930
ASSURLAND.COM - 1 bis avenue de la République - 75011 PARIS	54	1 806	1 518	3 378	64,72	46 791	12 945		10 971	1 389
CAT SA - 10 bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9	1 050	1 275	1 986	4 311	99,98	1 425	1 425		12 197	2 799
COVEA FINANCE - 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 PARIS	7 115	35 366	19 832	62 313	72,71	139 685	139 685		91 795	12 502
COVEA IMMOBILIER SAS - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS	100	-	-	100	100,00	100	100	1 912	17 190	
COVEA NEXT - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS	1 000	-14	-99	887	100,00	298	163		-	
COVEA TECHNOLOGIES - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS	38	237	6	281	50,00	19	19	300	807	
DAS SA - 33 rue de Sydney - 72045 LE MANS CEDEX 2	60 660	71 962	19 758	152 380	100,00	60 878	60 878		127 622	10 009
FIDELIA Assistance - 27 Quai Carnot - 92210 SAINT-CLOUD	21 594	102 683	5 507	129 784	99,98	80 217	80 217		411 606	
FIDELIA Services - 27 Quai Carnot - 92210 SAINT-CLOUD	40	976	138	1 154	99,84	47	47		1 003	
GMF ASSURANCES SA - 148 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS PERRET	181 385	1 148 106	107 341	1 436 832	100,00	467 041	467 041		1 632 297	25 167
GMF VIE SA - 1 rue Raoul Dautry - 95120 ERMONT	186 967	978 777	79 980	1 245 724	60,01	654 309	654 309		1 536 736	
MAAF ASSURANCES SA - Chaban - 79180 CHAURAY	160 000	1 920 107	204 243	2 284 350	100,00	592 158	592 158		2 508 739	25 010
MAAF VIE SA - Chaban - 79180 CHAURAY	69 231	569 635	42 254	681 120	100,00	280 610	280 610		861 954	
MMA IARD SA - 14 bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9	537 052	1 617 384	162 656	2 317 092	100,00	1 015 485	1 015 485		4 279 417	25 174
MMA VIE SA - 14 bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9	142 623	1 044 296	64 039	1 250 958	100,00	631 813	631 813		1 355 700	
SAUVEGARDE (LA) - 148 rue Anatole France - 92300 LEVALLOIS PERRET	38 313	121 319	-18 341	141 291	50,04	111 422	111 422		130 023	
b - Etrangères										
AME LIFE LUX SA - 41 rue du Puits Romain - L-8070 BERTRANGE - Luxembourg	16 000	3 909	26	19 935	100,00	18 913	18 913		51 416	
BIPIEMME VITA S.P.A. - Via del Lauro, 1 - 20121 MILANO - Italie	179 125	67 251	24 745	271 121	81,00	246 838	246 838		1 033 453	5 223
COVEA LUX - 41 rue du Puits Romain - L-8070 BERTRANGE - Luxembourg	30 000	13	-	30 013	100,00	31 270	31 270		29 627	
GMF FINANCIAL SERVICES CORPORATION - 2121 N. California Bld - Suite 989	0	117 069	480	117 549	100,00	81 910	81 910		-	310
94596-3572 WALNUT CREEK - Etats-Unis										
MMA HOLDINGS UK - 2 Norman Place - RG1 8DA - READING - Royaume Uni	144 829	169 612	-1 773	312 668	100,00	212 657	212 657	82 000	-	
II - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
a - Françaises										
ASSU 2000 PARTICIPATIONS - 42 avenue de Bobigny - 93130 NOISY LE SEC (1)	125 500	33 039	4 098	162 637	10,03	5 598	5 598		195	173
BPCE IARD - Chaban - 79180 CHAURAY	50 000	44 886	12 000	106 886	49,93	87 636	87 636		352 614	3 750
CARMA - 4 - 8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX	23 270	52 446	8 018	83 734	49,99	42 103	42 103		191 069	1 525
CESVI FRANCE - ZA de Chalambert - rue Evariste Galois - 86130 JAUNAY CLAN	6 100	353	22	6 475	45,00	2 757	2 757		2 734	
GESPRES EUROPE - 4 place Raoul Dautry - 75015 PARIS (1)	1 000	3 699	385	5 084	40,00	3 000	2 028		4 632	100
PROTEC BTP - 56 rue Violet - 75015 PARIS	28 140	20 986	4 016	53 142	35,00	27 015	24 199		68 182	453
b - Etrangères										
CAJA DE SEGUOS REUNIDOS, COMPANIA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A. (CASER)	647 724	204 807	71 565	924 096	20,00	266 071	154 855		880 069	
Avenida de Burgos, 109 - 28050 MADRID - Espagne										
II - Participations (0 % du capital détenu par la société)										
AZ PLUS - 4 rue Fulton - 49000 ANGERS	4 500	139	-31	4 608		0	0		0	
COVEA SOLUTIONS PREVENTION - 160 rue Henri Champion - 72035 LE MANS CEDEX 1	710	480	-124	1 066		0	0		711	

(1) données sociales 2015

Note n° 14 - CREANCES ET DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)

	2016		2015	
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Total	
ACTIF				
Avances	150 048		150 048	
Créances pour dépôts espèces chez les cédants				
Créances sur opérations de réassurance	4 112		4 112	
Débiteurs divers dont créances Groupe	5 032	33 (1)	5 065 (1)	28 904
TOTAL	159 192	33	159 225	28 904
PASSIF				
Emprunts et intérêts courus (2)	451 578		451 578	200 043
Dettes sur opérations de réassurance				
Autres dettes	21 752		(3) 21 752	424
TOTAL	473 330	0	473 330	200 467

(1) Dont réallocations d'IS : 1 632 K€ en 2016

Dont remboursement des acomptes d'IS versés à COVEA SGAM et réallocation d'IS : 6 923 K€ en 2015
et refacturation charges immobilières : 23 607 K€ en 2015

(2) Il s'agit de 3 emprunts du 19/04/16 d'une durée de 2 ans auprès des mutuelles detentrices :

- Assurances Mutuelles de France.....	150 000 K€
- La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.....	100 000 K€
- MAAF Assurances.....	200 000 K€

(3) dont compte courant avec AM (19 643 K€) suite à la cession du droit à renouvellement sur le portefeuille acceptations en réassurance

Note n° 15 - ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'euros)

	2016			2015	
	Durée résiduelle				
	Jusqu'à un an	De plus d'un an à moins de cinq ans	Plus de cinq ans	TOTAL	
CREANCES					
Créances nées d'opérations de réassurance	4 122			4 122	
Etat, organismes de Sécurité Sociale					382
Débiteurs divers	155 971			155 971	29 259
. Compte courant Intégration fiscale Covéa Sgam	1 633			1 633	6 923
. Comptes courants avances de trésorerie	150 048		(1)	150 048	
. Comptes courants Groupe	4 240		(2)	4 240	21 847
. Autres débiteurs divers					329
. Produits à recevoir	50			50	160
TOTAL	160 093	0	0	160 093	29 641
EMPRUNTS (cf note 12) ET DETTES FINANCIERES DIVERSES					
Emprunts	1 578	450 000		451 578	200 043
Intérêts courus	1 578			1 578	43
AUTRES DETTES	24 119			24 119	1 664
Dettes envers des établissements de crédit					14
Dépôts et cautionnements reçus	11			11	11
Etat, organismes de Sécurité Sociale	1 776		(2)	1 776	26
. Créanciers divers	22 332		(3)	22 332	1 613
. Comptes courants Groupe	21 735			21 735	425
. Fournisseurs	344			344	365
. Charges à payer	131			131	702
. Autres créditeurs divers	122			122	121
TOTAL	25 697	450 000	0	475 697	201 707

(1) avances et intérêts courus : MMA VIE (50 013 K€) et MMA IARD (100 035 K€)

(2) CFE Tivoli (1 371 K€) refacturé au GIE CIBAIL

(3) voir note 12

COVEA COOPERATIONS

Note n° 16 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

	Valeurs nettes au 31/12/15	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31/12/16
Dépôts de garantie	157		156	1
Matériel informatique	9		9	0
Machines de bureau	8		8	0
Mobilier et matériel de bureau	3 191		3191	0
Agencements (1)	19 713		19713	0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	23 078	0	23 077	1

(1) dont immobilisations en cours

	Amortissements au 31/12/15	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/16
Matériel informatique	1		1	0
Machines de bureau	2		2	0
Mobilier et matériel de bureau	348		348	0
Agencements	2 138		2 138	0
TOTAL	2 489	0	2 489	0

COVEA COOPERATIONS

NOTE N° 17 - COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

Actif	2016	2015
Intérêts courus sur :		
Prêts et avances en compte courant	849	1 079
Bon à Moyen Terme Négociable	23	14
Comptes à terme et Dépôts à terme	12	18
Titre Subordonné à Durée Indéterminée	9 976	9 712
Obligations cotées R343-9	3 368	
Compte bancaire	3	
Différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir		
Autres comptes de régularisation Actif		1
Comptes non recus des cédantes	14 722	
TOTAL	28 953	10 824

(en milliers d'euros)

Passif	2016	2015
Amortissements des différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir		
Autres comptes de régularisation Passif (1)		18 782
TOTAL	0	18 782

(1)		
Produits constatés d'avance		18 781
Compte de liaison trésorerie liée à la gestion immobilière		1

COVEA COOPERATIONS

Note n° 18 - VARIATION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

	Situation au 31/12/15	Affectation du résultat 2015	Augmentation de capital (dividende en actions)	Résultat 2016	Situation au 31/12/16
Capital Social	2 273 855		21 397		2 295 252
Prime d'émission	2 104 318		28 093		2 132 411
Prime d'apports	32 566				32 566
Réserve légale	51 154				51 154
Réserve Spéciale de réduction de capital	33 843				33 843
Autres réserves	223 788				223 788
Report à nouveau	543 692	-3 676			540 016
Résultat de l'exercice	45 814	-45 814		117 752	117 752
SITUATION NETTE	5 309 030	-49 490	49 490	117 752	5 426 782

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31/12/2016, le capital social d'un montant de 2 295 252 K€ est composé de 135 014 808 actions d'une valeur nominale de 17,00 € chacune détenues de la façon suivante :

Associés	Répartition du capital social	% de détention des parts
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE	19 624 706 actions	14,54%
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES	25 380 230 actions	18,80%
MAAF ASSURANCES	44 771 690 actions	33,16%
MAAF SANTE	233 246 actions	0,17%
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	26 421 033 actions	19,57%
MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES	15 938 560 actions	11,81%
DAS ASSURANCES MUTUELLES	2 645 343 actions	1,96%
TOTAL	135 014 808 actions	100,00%

NOTE N° 19 - TABLEAU DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)

	2016			2015	
	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Montants des engagements à l'égard des autres entreprises	Total	Total
Engagements reçus	450 000		5 402	455 402	6 132
Créances assorties de garantie					
Autres engagements (1)	450 000			450 000	
Engagements de garantie			(2) 5 402	5 402	6 132
Engagements donnés			68 336	68 336	14 200
Avals, cautions et garantie de crédit donnés			(3) 54 136	54 136	
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			(4) 14 200	14 200	14 200
- Autres engagements					

(1) Suite à la mise en place de nouveaux prêts libérés en partie le 20/04/16, des sommes complémentaires suivantes peuvent être appelées :
200 M€ pour MAAF Assurances,
150 M€ pour Assurances Mutuelles de France et
100 M€ pour La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires

(2) Dans le cadre de l'acquisition de la société Bipiemme Vita en 2011, Covéa Coopérations détentrice des titres, bénéficie d'une garantie d'indemnisation par la Banque Populaire de Milan (BPM) en cas de perte sur certaines valeurs mobilières détenues par la société Bipiemme Vita. A ce titre, l'engagement maximum reçu par Covéa Coopérations s'élève à **5 402 K€**.

(3)
a - Dans le cadre de la cession de Lybernet à Carma, une garantie de passif plafonnée à **600 K€** a été accordée au titre de la réduction de prix pendant une période de 24 mois, cette limite de temps ne porte que sur les domaines fiscaux et sociaux.
b - Dans le cadre de la cession de Fincorp à la Cie Européenne de Crédit, une garantie de passif de **1 645,5 K€** a été accordée.
c - Garantie de paiement à première demande en faveur d'Icade (pour le compte de MGF République) portant sur un immeuble en état futur d'achèvement situé 11 bd de Douaumont - Paris (17e) dont le montant des travaux non encore réalisés s'élève à **47 140,8 K€**.
d - Garantie de paiement à première demande d'un montant de **4 750 K€** en faveur de Mikros (pour le compte de GMF VIE) portant sur un immeuble en état futur d'achèvement situé 8/10 rue du Renard - Paris (4e).

(4) Dans le cadre de l'acquisition de la société Bipiemme Vita, le prix d'acquisition des titres Bipiemme Vita fera l'objet d'un complément de prix qui sera fonction de la réalisation des plans commerciaux Vie et non-Vie en 2020.
A ce titre, l'engagement maximum de Covéa Coopérations s'élève à **14 200 K€**.

Autres engagements

Dans le cadre de l'acquisition de la société Bipiemme Vita, des options réciproques ont été signées entre la Banque Populaire de Milan (BPM) et Covéa Coopérations.

Aux termes de ces options, et en fonction d'événements spécifiques, Covéa Coopérations peut :

- vendre sa participation actuelle dans Bipiemme Vita à la BPM,
- acheter (tout ou partie) de la participation détenue actuellement par la BPM dans Bipiemme Vita.

Cet engagement n'est pas valorisable au 31 décembre 2016 : le prix d'exercice de ces options sera calculé à la date d'exercice des options

Le Conseil d'administration du 15/12/16 a voté le transfert de 2 garanties parentales citées ci dessous accordées par MMA IARD AM :

- pour conforter la notation de Covéa Insurance plc en Grande Bretagne par Standard & Poor's, MMA IARD AM se porte garante de la bonne exécution des obligations résultant des opérations d'assurance conclues par Covéa Insurance plc.
- pour conforter la notation de Covéa Life Ltd en Grande Bretagne par Standard & Poor's, MMA IARD AM se porte garante de la bonne exécution des obligations résultant des opérations d'assurance conclues par Covéa Life Ltd.

L'engagement de Covéa Coopérations commence au 01/01/17.

**INFORMATIONS SUR LES POSTES
DU COMPTE DE RESULTAT**

COVEA COOPERATIONS

NOTE N° 20 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

COVEA COOPERATIONS	ACCEPTATIONS (NON VIE) (CAT, 39)	TOTAL France	TOTAL GENERAL
1. Primes Acquisées	131 734	131 734	131 734
1a. Primes	131 734	131 734	131 734
1b. Variation des Primes Non Acquisées			
2. Charge des prestations	93 049	93 049	93 049
2a. Prestations et Frais payés	83 406	83 406	83 406
2b. Charge des provisions pour prestations et diverses	9 644	9 644	9 644
SOLDE DE SOUSCRIPTION	38 685	38 685	38 685
5. Frais Acquisition	194	194	194
6. Autres Charges de gestion nettes	36 481	36 481	36 481
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	36 675	36 675	36 675
7. Produits des placements	228	228	228
8. Participation aux résultats			
SOLDE FINANCIER	228	228	228
9. Part Réass. dans Primes Acquisées			
10. Part Réass. dans Prestations payées			
11. Part Réass. dans Charge des provisions			
12. Part Réass. dans Participations aux Rés.			
13. Commissions reçues des réassureurs			
SOLDE DE REASSURANCE			
RESULTAT TECHNIQUE	2 238	2 238	2 238
hors compte			
14. Provision pour Primes non Acquisées (Clôture)			
15. Provision pour Primes non Acquisées (Ouverture)			
16. Provision pour Sinistres à payer (Clôture)	9 555	9 555	9 555
17. Provision pour Sinistres à payer (Ouverture)			
18. Autres provisions techniques (Clôture)	88	88	88
19. Autres provisions techniques (Ouverture)			

NOTE N° 21 - COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE

(en milliers d'euros)

COVEA COOPERATIONS	ACCEPTATIONS en FRANCE	TOTAL GENERAL
Primes	7 215	7 215
Charges de Prestations	179	179
Charges des Provisions Vie et Autres	5 952	5 952
Ajustements ACAV		
Solde de Souscription	1 084	1 084
Frais d'Acquisitions	104	104
Autres charges gestion nettes	1 163	1 163
Charges d'acquisition et frais gestion nettes	1 267	1 267
Produit Net des Placements	145	145
Participation aux Résultats	1	1
Solde Financier	144	144
Primes cédées	111	111
Part des réassureurs dans les charges des prestations		
Part des réassureurs dans les charges des provisions assurance-vie et autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		
Commissions reçues des réassureurs		
Solde de Réassurance	-111	-111
RESULTAT TECHNIQUE	-150	-150
Montant des rachats		
Intérêts technique bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	6 127	6 127
Provisions techniques brutes à l'ouverture		

COVEA COOPERATIONS

Note n° 22 - FRAIS DE GESTION & FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION

a - Frais de gestion

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Charges par nature		
Charges Externes	193	19 937
Autres Charges Externes (1)	17 019	14 431
Impôts, Taxes et Versements assimilés	1 447	1 752
Autres charges de gestion courante	101	130
Produits	89	-23 794
Amortissements et provisions	0	2 490
Total des Charges par nature	18 849	14 946
Total des Charges à répartir	18 849	14 946
Affectation par destination		
- Frais de gestion des sinistres	0	0
- Frais d'acquisition non vie	194	0
- Frais d'acquisition vie	104	0
- Frais d'administration non vie	487	0
- Frais d'administration vie	263	0
- Frais internes de gestion des placements	17 414	14 501
- Autres charges techniques non vie	348	0
- Autres charges techniques vie	39	0
- Autres charges non techniques	0	445
Total des Charges réparties	18 849	14 946
(1) dont honoraires des Commissaires Aux Comptes :		
- au titre du contrôle légal des comptes	37	37
- au titre des conseils et prestations de services	217	0

b - Autres frais d'acquisition et d'administration

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Frais d'administration non vie	35 646	0
Frais d'administration vie	861	0
Total Frais d'acquisition et d'administration non vie	36 327	0
Total Frais d'acquisition et d'administration vie	1 228	0

Note n° 23 - MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

lié au traité QP 90% avec AM

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Entrées de Portefeuille :		
Primes	-11 084	
Sinistres	235 160	
Sorties de Portefeuille :		
Primes	12 112	
Sinistres	-227 429	

Note n° 24 - VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DES PLACEMENTS

(en milliers d'Euros)

	2016			2015	
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL	TOTAL	
Revenus des participations	133 264	2 254	(1) 135 517	79 051	
Revenus des placements immobiliers		45	45	43	
Revenus des autres placements	4 615	17 694	22 309	2 094	
Total des revenus	137 879	19 993	157 871	81 188	
Autres produits des placements (reprises de provisions pour dépréciation)			34 087	4 983	
Profits provenant de la réalisation des placements			267	3 178	
Total des produits de placements			192 225	89 349	
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	(2) -1 994	(3) -21 125	-23 119	-16 249	
Autres charges de placements (dotations provisions pour dépréciation)			-15 903	-23 978	
Pertes provenant de la réalisation des placements			-41 863	-7 006	
Total des charges de placements			-80 885	-47 233	

(1) cf note 13-3 - colonne "dividendes encaissés dans l'exercice"

(2) dont intérêts sur emprunts : 1 917 K€

(3) dont frais d'acquisition de titres : 3 641 K€

et charges d'exploitation liées à la gestion des participations : 17 414 K€ en 2016 contre 14 501 K€ en 2015

COVEA COOPERATIONS

Note n° 25 - DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2016, le résultat est un produit exceptionnel de 324,4 K€.

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Reprise d'amortissement dérogatoire	91	
Utilisations ou reprises de provisions pour risques et charges		
Contentieux fiscaux	394	617
Total des produits exceptionnels	485	617
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Contentieux fiscaux		
Charges exceptionnelles		
Contentieux fiscaux		
Autres charges exceptionnelles	(1) -161	-86
Total des charges exceptionnelles	-161	-86
RESULTAT EXCEPTIONNEL	324	531

(1) amendes sur contentieux fiscaux

Note n° 26 - ELEMENTS FISCAUX

L'impôt sur les bénéfices est constitué des impôts exigibles, des impôts différés et des réallocations des économies d'IS. (Cf. note 12)

Note n° 26.1 - Impôts exigibles et réallocations des économies d'IS

Le résultat fiscal de la société servant de base au calcul de l'IS comptabilisé s'élève à - 7 431 K€.

Conformément aux règles établies dans la Convention d'intégration fiscale COVEA, le montant de la réallocation d'économies d'IS 2016 auquel COVEA COOPERATIONS peut prétendre est de 1 632,6 K€. Le total des réallocations sur déficits (Covéa Groupe et Le Mans Conseil - sociétés absorbées) non réallouées et non comptabilisées s'élève à 801 K€.

Note n° 26.2 - Fiscalité différée

Compte tenu des échéances probables de retournement des différences temporaires, le taux appliqué est de 28,92 % sauf pour la provision organique qui se dénoue en N+1 (taux de 34,43 %) ; les impôts différés au 31.12.16 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)

	2016			2015		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs nets
Déficits reportables	4 876			3 247		
Plus-values en sursis d'imposition		5 836			6 948	
Ecart sur valeurs liquidatives des OPCVM						
Provisions organique	82					
Autres						
TOTAL	4 958	5 836	-878	3 247	6 948	-3 701
Ecart 2016/2015			-2 823			

Note n° 24.3 - Ventilation du poste "Impôts sur les bénéfices"

(en milliers d'euros)

	2016*	2015*
Impôts exigibles (France + Etranger)	-83	-530
Impôts différés	2 823	3 246
Réallocations des économies d'IS	1 632	1 034
Ecart de réallocation d'IS (provisoire/définitif)	0	-137
TOTAL	4 372	3 613

* les charges sont signées en "-" et les produits en "+".

COVEA COOPERATIONS

Note n° 27 - COMBINAISON DES COMPTES

Les comptes de la société COVEA COOPERATIONS sont inclus par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés du Groupe Covéa établis par la société SGAM Covéa (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle Covéa - 86-90 rue Saint Lazare - 75009 PARIS).

Note n° 28 - AUTRES INFORMATIONS

La société n'emploie aucun salarié au 31 décembre 2016.

Mandataires Sociaux

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration. Aucun engagement pour pension de retraite n'a été contracté.

